© Jean-Michel LEGER/Concours Photo FDAAPPMA71 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ANNÉE 2020

Fédération de Saône-et-Loire Pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

SOMMAIRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION en place depuis le 1er avril 2016 3
LES COMMISSIONS FEDERALES 4
ACTIVITE FEDERALE 5
***Activité du Président ou son représentant* 5**
EVOLUTION DES CARTES DE PECHE depuis 2008 10
VENTES DES CARTES DE PECHE DE L'ANNEE 2020 en quelques chiffres 13
SYNTHESE DES ALEVINAGES REALISES PAR LES AAPPMA ET LA FDAAPPMA 18
SURVEILLANCE DES PECHEURS ET DES MILIEUX AQUATIQUES 20
INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAINÉ LA REDACTION DE PROCÈS VERBAUX 22
SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX 22
ACTIVITE TECHNIQUE 23
LES ÉTUDES PISCICOLES 23
LES ÉTUDES DE SUIVI DE TRAVAUX 39
LES TRAVAUX EN RIVIERE 48
PECHES DE SAUVETAGE 52
AUTRES PRESTATIONS DIVERSES 54
DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE / REGLEMENTATION 55
COMMUNICATION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX 61
RAPPORT FINANCIER 70
FEDERATION ET CAISSE DE RECIPROCITE 71
Bilan 71
Compte de Résultat 73
PERSONNEL DE LA FEDERATION 75
AAPPMA DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE 76

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION

en place depuis le 1er avril 2016

Président

Georges GUYONNET *Administrateur AAPPMA Mâcon*	387, rue des Neuf Clés 71000 - MACON	06 86 26 82 46

1er Vice-Président

Marc DURANDIN *Président AAPPMA Gergy*	125, route du Grand Villeneuve 71590 – GERGY	06 68 02 05 02

2ème Vice-Président

Christian LARGE *Président AAPPMA Gueugnon*	32, boulevard Jean Mermoz 71130 – GUEUGNON	06 01 22 58 70

3ème Vice-Président

Alain GODARD *Président AAPPMA Torcy*	54, rue Emile Zola 71670 – LE BREUIL	07 78 68 09 40

Trésorier

Bernard PICHET *Président AAPPMA Ormes*	574, rue de la Légende 71290 - ORMES	06 29 71 16 45

Secrétaire

Joël CHATOT *Président AAPPMA Louhans*	459, rue du Moulin Blaine 71500 – CHATEAURENAUD	06 37 38 02 11

Trésorier Adjoint

Roger LABROSSE *Trésorier AAPPMA Digoin*	33, rue des Cèdres 71160 – DIGOIN	06 07 35 73 44

Secrétaire Adjoint

Olivier BERNOLIN *Président AAPPMA Cuisery*	494, route de Bourg en Bresse 71290 – BRIENNE	06 37 83 66 44

Administrateurs

André BOIVIN *Président AAPPMA Chagny*	37, boulevard de la Liberté 71150 - CHAGNY	03 85 87 01 58
André FOURRIER *Président AAPPMA Saint Vallier*	347, rue Pierre Vaux 71410 – SANVIGNES-LES-MINES	03 85 67 25 66
Jean-Louis GABRIEL *Président AAPPMA Autun*	16A, rue Gaston Joliet 71400 – AUTUN	06 99 36 60 13
Georges MAMESSIER *Président AAPPMA Varennes l'Arconce*	Le Bourg 71110 – ST-DIDIER-EN-BRIONNAIS	03 85 25 04 20
Philippe PETIT *Administrateur AAPPMA Mâcon*	44, placette des Epraillons 71118 – SAINT MARTIN BELLE ROCHE	07 75 28 42 16
François LAVAL *Président Pêcheurs Amat. Engins et Filets*	3, rue des Carrières 71160 – DIGION	03 85 53 25 19

Le Conseil d'Administration de la Fédération s'est réuni 3 fois en 2020 : les 6 mars, 10 juillet et 27 novembre (en visioconférence).

LES COMMISSIONS FEDERALES

Commission « Personnel »

Missions : Entretiens avec le Personnel, départ en retraite, recrutement, avantages, sécurité, tenues de travail, Police de la pêche, …

Georges GUYONNET, Président,
Christian LARGE, Vice-Président – Responsable
Bernard PICHET, Trésorier,
Roger LABROSSE, Trésorier-Adjoint,
Philippe PETIT, Administrateur.

2 réunions : 28 février et 8 octobre 2020.

Commission « Promotion et Communication »

Missions : Concours Fédéral, manifestations diverses, communication pêcheur, …

Georges GUYONNET, Président - Responsable,
Alain GODARD, Vice-Président,
Bernard PICHET, Trésorier,
Roger LABROSSE, Trésorier Adjoint,
Jean-Louis GABRIEL, Administrateur,
Georges MAMESSIER, Administrateur,
Philippe PETIT, Administrateur – Responsable,
François LAVAL, Administrateur.

Pas de réunion en 2020.

Commission « Technique et Développement »

Missions : Ouverture carnassier, quotas, cahier des charges sur le domaine public, …

Georges GUYONNET, Président,
Alain GODARD, Vice-Président,
Marc DURANDIN, Vice-Président,
Joël CHATOT, Secrétaire,
Olivier BERNOLIN, Secrétaire-Adjoint – Responsable
Jean-Louis GABRIEL, Administrateur,
Philippe PETIT, Administrateur.

Pas de réunion en 2020.

Commission « Travaux, Patrimoine et Réciprocité »

Missions : évolution de la Caisse de Compensation, travaux et tout ce qui concerne la réciprocité dans le département.

7 membres du Conseil d'Administration

Georges GUYONNET, Président,
Marc DURANDIN, Vice-Président,
Christian LARGE, Vice-Président,
Alain GODARD, Vice-Président,
Bernard PICHET, Trésorier – Responsable,
Olivier BERNOLIN, Secrétaire-Adjoint,
Georges MAMESSIER, Administrateur.

7 représentants des AAPPMA

Michel CANET (Président Montceau-les-Mines),
Emmanuel CARRIER (Président Paray le Monial),
Michel DROUOT (Trésorier Autun),
François DROZDOWSKI (Président Marmagne),
Danielle GELIN (Présidente Pierre de Bresse),
Didier GEROLT (Président Romenay),
Jean-Paul LACARELLE (Secrétaire Tournus).

Etude de la répartition des fonds par correspondance avec les membres de la commission courant juin et juillet 2020

ACTIVITE FEDERALE

Activité du Président ou son représentant

Lundi 6 janvier : FEDERATION, Réunion du pôle technique de la Fédération, animée par R. Chassignol.

Mardi 7 janvier : PARIS, Réunion du Bureau de la FNPF,
MACON, Vœux de Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Département.

Jeudi 9 janvier : DIJON (21), Conseil d'Administration de l'Association Régionale de Pêche Bourgogne Franche-Comté (ARPBFC),

Samedi 11 janvier : GENELARD, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Dimanche 12 janvier : ECUISSES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Godard,
IGUERANDE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de C. Large,
SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Petit.

Lundi 13 janvier : CHATEAU-CHINON (58), visite de la pisciculture Vermenoux accompagné de Julien Barnay de la Ville d'Autun.

Jeudi 16 janvier : CIRY-LE-NOBLE, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Vendredi 17 janvier : LOUHANS, Sous-Préfecture, Vœux de Madame la Sous-Préfète, représenté par J. Chatot,
BLANZY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de C. Large.

Samedi 18 janvier : PALINGES, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
DIGOIN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par C. Large.

Dimanche 19 janvier : MONTCEAU-LES-MINES, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Mardi 21 janvier : FLEURVILLE, Maison communautaire, Comité technique relatif aux travaux de restauration du ruisseau de Bissy et de l'Ail (bassin de la Bourbonne), représenté par J. Maupoux.

Vendredi 24 janvier : FEDERATION, Réunion PDPG avec les partenaires techniques et financiers, animée par A. Charvet, accompagné de B. Pichet et P. Petit,
CHAROLLES, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
TOULON-SUR-ARROUX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par C. Large.

Samedi 25 janvier : FEDERATION, Assemblée Générale du Comité Départemental de Pêche Sportive de Saône-et-Loire (CDPS 71),
BOURBON-LANCY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par F. Laval,
CHARBONNAT-SUR-ARROUX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par C. Large,
VERDUN-SUR-LE-DOUBS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par M. Durandin.

Dimanche 26 janvier : TORCY, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
MARMAGNE, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
LOUHANS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet,
PONTANEVAUX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Petit.

Vendredi 31 janvier : VIRE, Fédération des Chasseurs, réunion concernant la journée « Rivières Propres »,
EPINAC, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Godard,
OUDRY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par C. Large,
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet.

Samedi 1er février : CHAUFFAILLES, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
LALHEUE, Assemblée Générale de l'AAPPMA de Saint Ambreuil, représenté par B. Pichet.

Dimanche 2 février : CUISERY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet,
GUEUGNON, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de F. Laval.

Lundi 3 février : FEDERATION, Rendez-vous avec la Fédération des Chasseurs de Saône-et-Loire concernant un projet de convention pour la régulation des populations de ragondins, représenté par R. Chassignol.
Mardi 4 février : PARIS, réunion de Bureau de la FNPF.

Mercredi 5 février : PARIS, réunion de Bureau de la FNPF.

Samedi 8 février : PIERRE-DE-BRESSE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Dimanche 9 février : LE BREUIL, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Godard,
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Lundi 10 février : AUTUN, comité technique biodiversité, projet de contrat Territorial Arroux / Somme, représenté par J. Maupoux.

Mardi 11 février : MONTCEAU-LES-MINES, rendez-vous avec l'AAPPMA sur place pour l'organisation de l'Assemblée Générale Statutaire de la Fédération, accompagné de V. Pollier,
SAINT-YAN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par F. Laval.

Mercredi 12 février : BLANZY, Rendez-vous avec l'AAPPMA et l'Accueil de Jour CAPH de Blanzy, pour la préparation de la journée « Pêche Passion Emotion », accompagné de C. Goujon,
LES BIZOTS, Réunion du Comité de la Sorme.

Jeudi 13 et vendredi 14 février : FEDERATION, formation Gardes Pêche Particuliers, assurée par T. Breton.

Jeudi 13 février : TOULON-SUR-ARROUX, réunion de terrain avec l'AAPPMA de Toulon-sur-Arroux à propos de la gravière du Champ des Pierres, représenté par J. Maupoux, C. Colin et C. Goujon.

Vendredi 14 février : RULLY, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Samedi 15 février : TOURNUS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de B. Pichet.

Dimanche 16 février : CHALON-SUR-SAONE, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
LUGNY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Petit,
SAINT-USUGE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Lundi 17 au mercredi 19 février : PARIS, Formation Management, suivie par R. Chassignol.

Mardi 18 février : VIRE, Fédération des Chasseurs, réunion de présentation du plan de régulation des ragondins.

Vendredi 21 février : LE BREUIL, Assemblée Générale du Comité de la Sorme, accompagné de C. Large.

Samedi 22 février : GERGY, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Dimanche 23 février : LA-CHAPELLE-THECLE, Assemblée Générale de l'AAPPMA de Romenay, représenté par J. Chatot,
PERRECY-LES-FORGES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de C. Large.

Mardi 25 et mercredi 26 février : FEDERATION, Intervention du Cabinet KPMG pour la clôture des comptes 2019.

Jeudi 27 et vendredi 28 février : FEDERATION, Intervention du Cabinet ABG Audit, Commissaires aux comptes pour la vérification des comptes 2019.

Vendredi 28 février : FEDERATION, Commission du personnel.

Lundi 2 mars : FEDERATION, Intervention du Cabinet KPMG pour la présentation des comptes 2019, accompagné de B. Pichet et V. Pollier.

Mardi 3 et mercredi 4 mars : Conseil d'Administration de la FNPF.

Mardi 3 mars : FEDERATION, Intervention du Cabinet ABG Audit, Commissaires aux comptes pour la vérification des comptes 2019.

Jeudi 5 mars : FEDERATION, Rendez-vous avec GROUPAMA concernant le projet de convention.

Vendredi 6 mars : FEDERATION, Conseil d'Administration.

Du mardi 17 mars au lundi 11 mai : confinement national.

Vendredi 5 juin : Contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés. Réunion technique sur les platis de Saône en visioconférence, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 24 juin : Observatoire Sécheresse en visioconférence, représenté par R. Chassignol.

Vendredi 3 juillet : FLEURVILLE et REYSSOUZE (01), Contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés. Réunion de terrain : projet d'aménagement du bras secondaire de l'île Brouard, représenté par J. Maupoux,
SENOZAN, Contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés. Réunion de terrain : projet d'aménagement du platis de la Mouge, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 8 juillet : SASSENAY, mairie, Réunion proposée par M. le Maire avec l'AAPPMA « La Gaule Chalonnaise » concernant la pratique de la pêche de nuit, représenté par C. Goujon et J. Maupoux.

Vendredi 10 juillet : FEDERATION, Conseil d'Administration.

Vendredi 24 juillet : PREFECTURE, Observatoire sècheresse, représenté par P. Petit.

Mercredi 5 août : PREFECTURE, Observatoire sècheresse, représenté par P. Petit.

Mercredi 19 août : PREFECTURE, Observatoire sècheresse, représenté par P. Petit.

Mardi 1er et mercredi 2 septembre : PARIS, Bureau et Conseil d'Administration de la FNPF.

Mercredi 2 septembre : PREFECTURE, Observatoire sècheresse, représenté par P. Petit.

Jeudi 3 septembre : FEDERATION, rendez-vous avec la DDT concernant la règlementation pêche, accompagné de B. Pichet, P. Petit et R. Chassignol.

Vendredi 4 septembre : SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, Mairie, Rendez-vous avec le Maire concernant les travaux de l'étang de La Tuilerie, accompagné de B. Pichet.

Mardi 8 septembre : MACON, Rendez-vous avec le Crédit Agricole concernant la gestion des comptes bancaires, accompagné de V. Pollier.

Mercredi 9 septembre : DIJON, Assemblée Générale de l'ARPBFC.

Jeudi 10 septembre : LES BORDES, Rendez-vous avec l'AAPPMA de Verdun-sur-le-Doubs à propos de l'aménagement d'un bras mort en bord de Saône, représenté par J. Maupoux, C. Marcon et R. Jacquesson.

Vendredi 11 au dimanche 13 septembre : Assemblée Générale de l'EHGO, accompagné de B. Pichet.

Mardi 15 septembre : FEDERATION, signature de la convention de partenariat avec GROUPAMA, accompagné de P. Petit et C. Goujon.

Samedi 19 septembre : MACON, Assemblée Générale de la Fédération.

Mardi 22 septembre : GIGNY-SUR-SAONE, réunion relative à l'aménagement d'un poste de pêche pour personne à mobilité réduite, d'une risberme pour faciliter la pratique de la pêche et l'entretien et la gestion d'une frayère à brochet, représenté par B. Pichet, J. Maupoux et C. Goujon.

Mercredi 23 septembre : MACON, réunion relative à la mise en place d'une convention de mise à disposition du droit de pêche par le Département de Saône-et-Loire à la Fédération de la retenue du Pont-du-Roi, accompagné de J. Maupoux et C. Goujon.

Jeudi 24 septembre : AUTUN, visite de l'étang des Cloix et de la pisciculture VERMENOUX (CHATEAU-CHINON), accompagné de C. Colin et C. Goujon.

Vendredi 25 septembre : LUX, visite de chantier de la Corne, accompagné de J. Maupoux.

Samedi 26 et dimanche 27 septembre : PARIS, Assemblée Générale du SNSAPL et de la FNPF, accompagné de C. Large et B. Pichet.

Vendredi 2 octobre : LES BIZOTS, Réunion Publique du Comité pour la pratique de la pêche sur le lac de la Sorme.

Mardi 6 octobre : PARIS, réunion du Bureau de la FNPF.

Jeudi 8 octobre : SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLE**,** Rendez-vous à la Mairie concernant l'étang des Chalandons, accompagné de C. Goujon.

Vendredi 9 octobre : SORNAY, réunion de terrain relative au projet d'aménagement des coupures de Sornay, représenté par J. Chatot et J. Maupoux.

Samedi 10 octobre : LALHEUE : Tenue d'un stand pour la Fête de la Biodiversité, accompagné de C. Goujon.

Vendredi 16 octobre : AUTUN, inauguration de l'étang des Cloix, réservoir de pêche à la mouche, accompagné de R. Chassignol et C. Goujon.

Mardi 20 octobre : AUTUN, rendez-vous avec l'AAPPMA et un dépositaire.

Vendredi 6 novembre : FEDERATION, visioconférence avec les Pêcheurs Professionnels en préparation à la réunion avec l'Administration, accompagné de R. Chassignol,
FEDERATION, visioconférence avec la DDT, les Pêcheurs Professionnels, les Pêcheurs Amateurs aux engins et Filets concernant la réglementation pêche à venir, accompagné de R. Chassignol.

Mardi 10 novembre : Visioconférence, Contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés. Réunion relative aux inventaires piscicoles mis en œuvre sur la Saône, représenté par J. Maupoux.

Mardi 17 novembre : FEDERATION, Conseil d'Administration extraordinaire de la FNPF en Visioconférence,
FEDERATION, rencontre avec l'AAPPMA de Chalon sur Saône, accompagné de R. Chassignol, J. Maupoux et C. Goujon.

Jeudi 19 novembre : FEDERATION, Conseil d'Administration de l'EHGO en visioconférence,
Visioconférence Contrat Saône, corridor alluvial et territoires associés. Réunion relative au projet d'aménagement halieutique et écologique de la gravière de Fleurville, représenté par J. Maupoux et C. Goujon.

Vendredi 20 novembre : Visioconférence, Contrat territorial du bassin de l'Arroux. Réunion technique relative au futur programme d'action du Contrat, représenté par J. Maupoux.

Lundi 23 et mardi 24 novembre : FEDERATION, intervention de KPMG pour atterrissage 2020 et préparation du budget 2021.
FEDERATION, Formation Gardes Pêche Particuliers à destination des salariés Techniques de la Fédération (R. Chassignol, J. Maupoux, C. Marcon, C. Goujon et R. Jacquesson), assurée par T. Breton.

Jeudi 26 novembre. Visioconférence, Conférence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse relative à l'Accord Cadre 2021, représenté par J. Maupoux,
FEDERATION, intervention de KPMG pour atterrissage 2020 et préparation du budget 2021.

Vendredi 27 novembre : Conseil d'Administration de la Fédération en Visioconférence.

Mardi 1er décembre : Réunion de bureau et Conseil d'Administration de la FNPF en visioconférence.

Vendredi 11 décembre : Réunion de bureau et Conseil d'Administration de la FNPF en visioconférence.

Récapitulatif de la participation du Conseil d'Administration de la Fédération aux Assemblées Générales des AAPPMA

Le Président Georges GUYONNET

11 janvier	AAPPMA de Génelard
12 janvier	AAPPMA d'Iguerande
16 janvier	AAPPMA de Ciry-le-Noble
17 janvier	AAPPMA de Blanzy
18 janvier	AAPPMA de Palinges
19 janvier	AAPPMA de Montceau-les-Mines
24 janvier	AAPPMA de Charolles
26 janvier	AAPPMA de Torcy
26 janvier	AAPPMA de Marmagne
1er février	AAPPMA de Chauffailles
2 février	AAPPMA de Gueugnon
14 février	AAPPMA de Rully
15 février	AAPPMA de Tournus
16 février	AAPPMA de Chalon-sur-Saône
22 février	AAPPMA de Gergy
23 février	AAPPMA de Perrecy-les-Forges

Marc Durandin, 1er Vice-Président

25 janvier	AAPPMA de Verdun-sur-le-Doubs

Christian Large, 2ème Vice-Président

12 janvier	AAPPMA d'Iguerande
17 janvier	AAPPMA de Blanzy
18 janvier	AAPPMA de Digoin
24 janvier	AAPPMA de Toulon-sur-Arroux
25 janvier	AAPPMA de Charbonnat-sur-Arroux
31 janvier	AAPPMA d'Oudry
23 février	AAPPMA de Perrecy-les-Forges

Alain Godard, 3ème Vice-Président

12 janvier	AAPPMA d'Ecuisses
31 janvier	AAPPMA d'Epinac
9 février	AAPPMA du Breuil

Bernard Pichet, Trésorier

26 janvier	AAPPMA de Louhans
31 janvier	AAPPMA de Saint-Germain-du-Plain
1er février	AAPPMA de Saint-Ambreuil
2 février	AAPPMA de Cuisery
15 février	AAPPMA de Tournus

Joël Chatot, Secrétaire

8 février	AAPPMA de Pierre-de-Bresse
9 février	AAPPMA de Saint-Germain-du-Bois
14 février	AAPPMA de Dommartin-les-Cuiseaux
16 février	AAPPMA de Saint-Usuge
23 février	AAPPMA de Romenay

Philippe Petit, Administrateur

12 janvier	AAPPMA de Saint-Maurice-de-Satonnay
26 janvier	AAPPMA de Pontanevaux
16 février	AAPPMA de Lugny

François Laval, Administrateur

25 janvier	AAPPMA de Bourbon-Lancy
2 février	AAPPMA de Gueugnon
11 février	AAPPMA de Saint-Yan

EVOLUTION DES CARTES DE PECHE depuis 2008

Cartes Majeures (Fédérales + Interfédérales, Offre d'automne, ADAPAEF)

18 480 cartes Majeures ont été délivrées en 2020, représentant **une baisse de -2,57 %** par rapport à l'année précédente. Deuxième année consécutive avec un niveau de vente de carte majeure en dessous de 19 000. La crise sanitaire n'a pas permis de relever les ventes. Evolution depuis 2008 : -24,53 %.

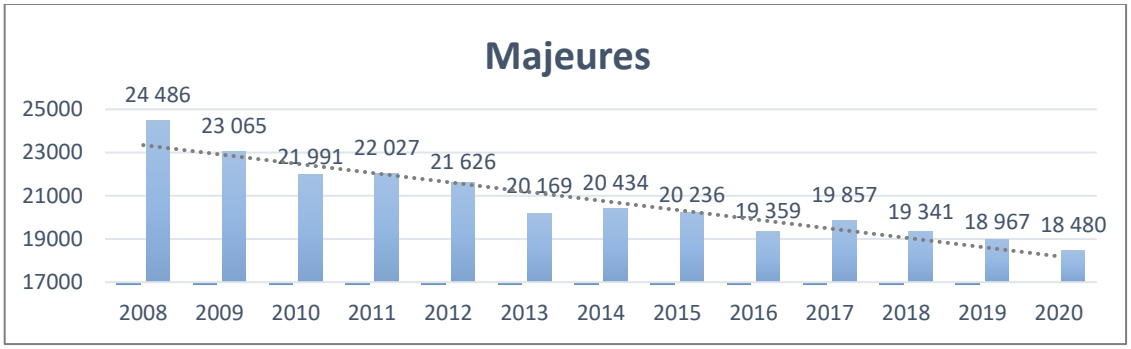

Cartes découverte Femme

1 761 cartes découvertes Femme vendues en 2020, représentant **une hausse de +8,77 %** par rapport à 2019. L'année 2020 est la 3ème meilleure année en terme de nombre de vente. Depuis 2008, la tendance des ventes de cartes découvertes Femme est à la hausse (+ 16,01 %).

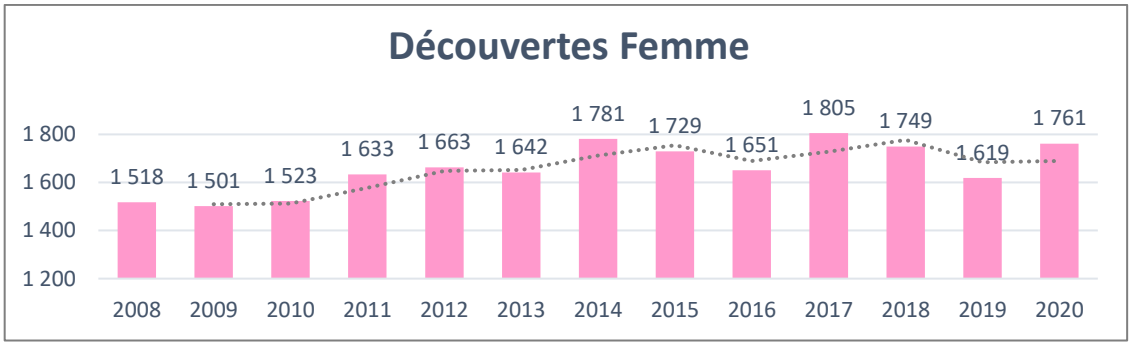

Cartes Mineures

2 783 cartes Mineures délivrées en 2020, représentant **une hausse de + 10,13 %** par rapport à l'année précédente. Après une forte augmentation de 2010 à 2012, la tendance est depuis à la baisse.

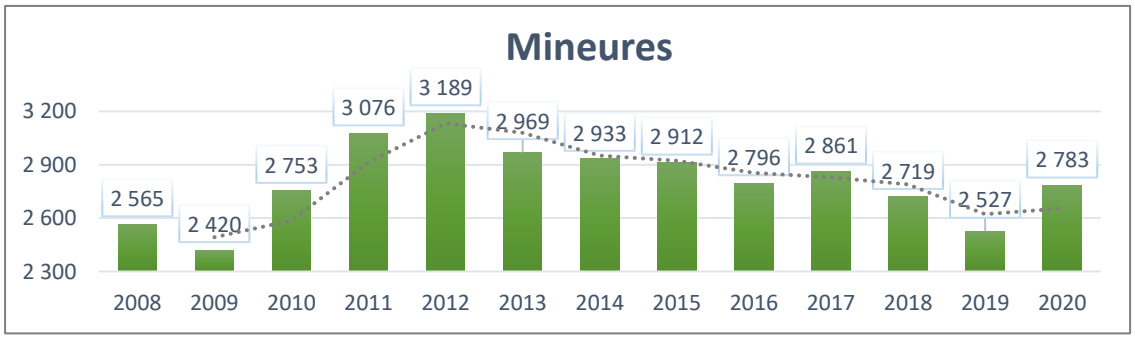

Cartes découverte moins de 12 ans

3 598 cartes découverte moins de 12 ans vendues en 2020, soit **une baisse de -1,67 %** par rapport à 2019. Après un pic de vente en 2013, la tendance des ventes de cartes de pêche moins de 12 ans est en chute libre (-33,51 % depuis 2013). L'année 2020 est la moins bonne année des ventes de cartes moins de 12 ans.

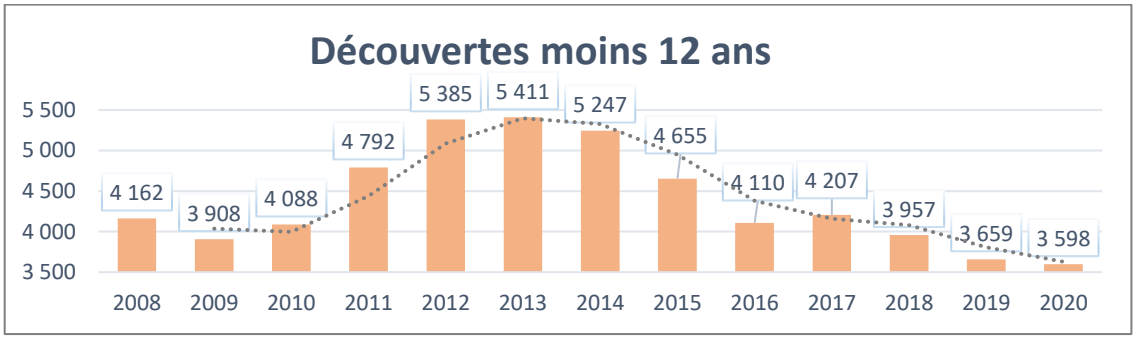

Cartes hebdomadaires

1 595 cartes hebdomadaires délivrées en 2020, représentant **une baisse de -7,64 %** par rapport à l'année précédente. La crise sanitaire a fait perdre des ventes de cartes au printemps et en automne. Depuis 2014 qui était la meilleure année en terme de vente, la tendance est à la baisse (-27,10 %).

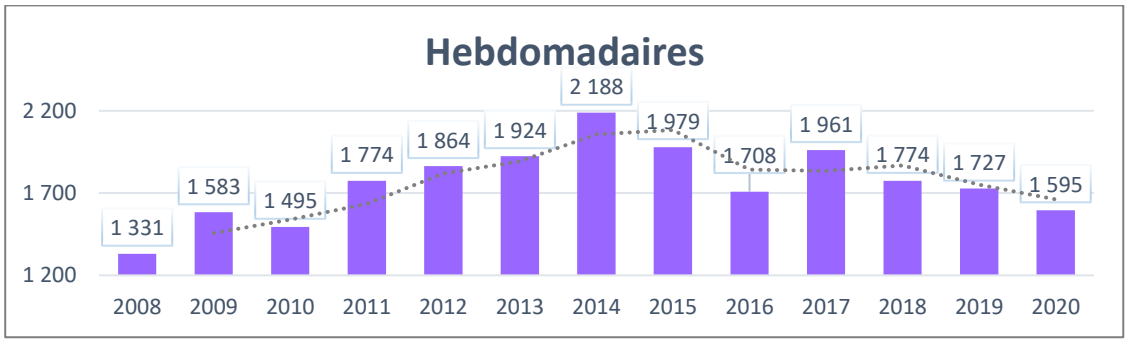

Cartes journalières

7 928 cartes journalières délivrées en 2020, représentant **une hausse de + 13,52 %** par rapport à 2019. Si les ventes de 2019 avaient baissé pour la première fois, les ventes de 2020 sont les meilleures jamais enregistrées ; cela est probablement dû à l'incertitude liée à la crise sanitaire.

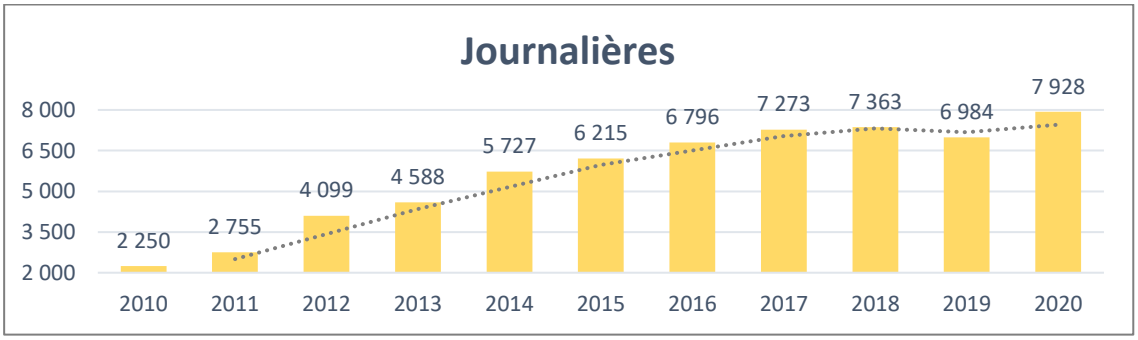

Réciprocité interdépartementale (Cartes interfédérales ou vignette EHGO)

La crise sanitaire entrainant l'incertitude et ayant limité les pêcheurs dans leurs déplacements, les ventes de carte ou vignette réciprocitaire se sont fait ressentir. On enregistre une perte de -4,17 % des ventes 2020 par rapport à l'année précédente.

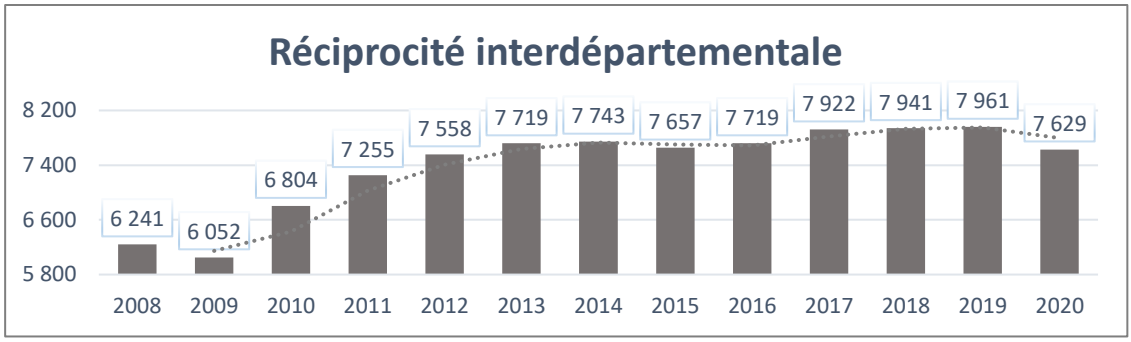

Conclusion

Les ventes de cartes de pêche Majeure ont encore diminué cette année 2020, probablement accentuées par la crise sanitaire et les restrictions de sortie. Cette tendance se vérifie aussi pour les cartes Hebdomadaires. A contrario, les cartes Femme, Mineure et Journalière ont vu leurs ventes augmenter, probablement dû aux restrictions de déplacements (moins de déplacements pour les vacances et pêche privilégiée au niveau local).

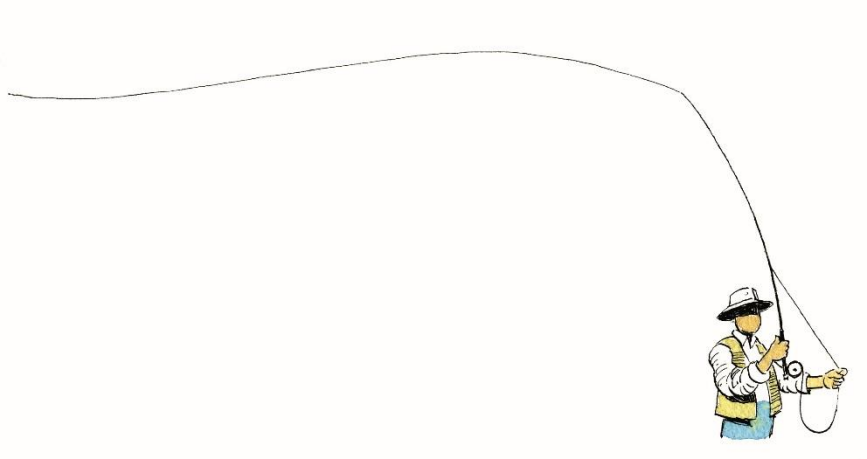

VENTES DES CARTES DE PECHE DE L'ANNEE 2020
en quelques chiffres

Evolution des ventes des cartes de pêche par mois

Tableau récapitulatif des ventes de cartes par mois selon le type de carte de pêche en 2020

Mois	Cartes Majeures + Interfédérales + ADAPAEF*		Femmes		Mineures		Moins de 12 ans		Journalières		Hebdomadaires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Décembre 2019	1 331	7,2%	69	3,9%	76	2,7%	60	1,7%	0	0,0%	0	0,0%
Janvier	3 661	19,8%	185	10,5%	237	8,5%	196	5,4%	46	0,6%	1	0,1%
Février	2 161	11,7%	154	8,7%	205	7,4%	179	5,0%	45	0,6%	4	0,3%
Mars	4 427	24,0%	284	16,1%	529	19,0%	539	15,0%	503	6,3%	10	0,6%
Avril	68	0,4%	3	0,2%	8	0,3%	9	0,3%	0	0,0%	0	0,0%
Mai	3 545	19,2%	512	29,1%	711	25,5%	720	20,0%	927	11,7%	35	2,2%
Juin	1 624	8,8%	235	13,3%	380	13,7%	443	12,3%	889	11,2%	195	12,2%
Juillet	901	4,9%	218	12,4%	408	14,7%	797	22,2%	2 040	25,7%	450	28,2%
Août	351	1,9%	71	4,0%	191	6,9%	565	15,7%	2 477	31,2%	601	37,7%
Septembre	322	1,7%	29	1,6%	22	0,8%	65	1,8%	707	8,9%	222	13,9%
Octobre	80	0,4%	1	0,1%	14	0,5%	22	0,6%	196	2,5%	68	4,3%
Novembre	7	0,04%	0	0,0%	1	0,04%	2	0,06%	18	0,2%	1	0,1%
Décembre	2	0,0%	0	0,0%	1	0,04%	1	0,03%	80	1,0%	8	0,5%
TOTAL	**18 480**	**100,0%**	**1 761**	**100,0%**	**2 783**	**100,0%**	**3 598**	**100,0%**	**7 928**	**100,0%**	**1 595**	**100,0%**
ANNEE 2020 PAR TRIMESTRE												
1er Trimestre	11 580	62,7%	692	39,3%	1 047	37,6%	974	27,1%	594	7,5%	15	0,9%
2ème Trimestre	5 237	28,3%	750	42,6%	1 099	39,5%	1 172	32,6%	1 816	22,9%	230	14,4%
3ème Trimestre	1 574	8,5%	318	18,1%	621	22,3%	1 427	39,7%	5 224	65,9%	1 273	79,8%
4ème Trimestre	89	0,5%	1	0,1%	16	0,6%	25	0,7%	294	3,7%	77	4,8%
ANNEE 2019 PAR TRIMESTRE												
1er Trimestre	13 169	69,4%	873	53,9%	1 256	49,7%	1 234	33,7%	790	11,3%	16	0,9%
2ème Trimestre	4 802	25,3%	568	35,1%	805	31,9%	1 271	34,7%	1 648	23,6%	729	42,2%
3ème Trimestre	910	4,8%	178	11,0%	442	17,5%	1 117	30,5%	4 155	59,5%	840	48,6%
4ème Trimestre	86	0,5%	0	0,0%	24	0,9%	37	1,0%	391	5,6%	142	8,2%

*ADAPAEF : Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets

La crise sanitaire et les confinements de mars à mai et de fin octobre à la mi-décembre ont chamboulé les ventes de cartes de pêche. Il y a eu globalement moins de vente lors du 1er trimestre. Les ventes du mois d'avril ont été quasi nulles. Les ventes ont été réparties sur les 2ème et 3ème trimestres, différemment selon le type de carte de pêche.

Evolutions trimestrielles pour les cartes Majeures et Femme de 2016 à 2020

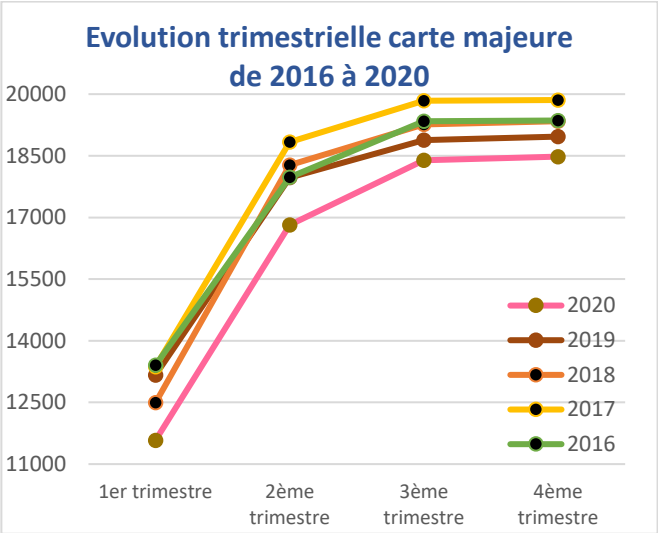

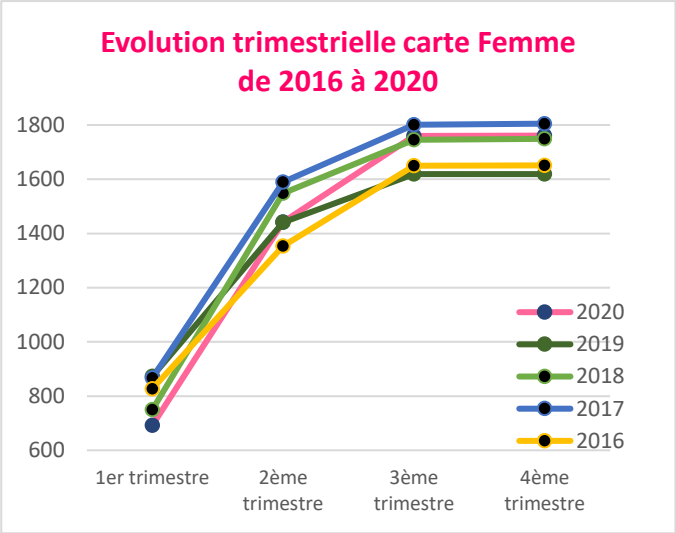

Pour les cartes majeures, le 1er trimestre fut moins bon que les années précédentes mais les ventes se sont reportées à la hausse sur le 2ème trimestre et le 3ème trimestre, grâce notamment à la vente des cartes majeures Offre d'automne, avancée au mois de septembre. Cela n'a toutefois pas permis d'atteindre les chiffres des années précédentes.

Les cartes femme se sont vendues timidement lors du 1er trimestre pour rattraper leurs retards au 2ème trimestre et évoluer à la hausse sur le 3ème trimestre.

Evolutions trimestrielles pour les cartes Mineures et Moins de 12 ans de 2016 à 2020

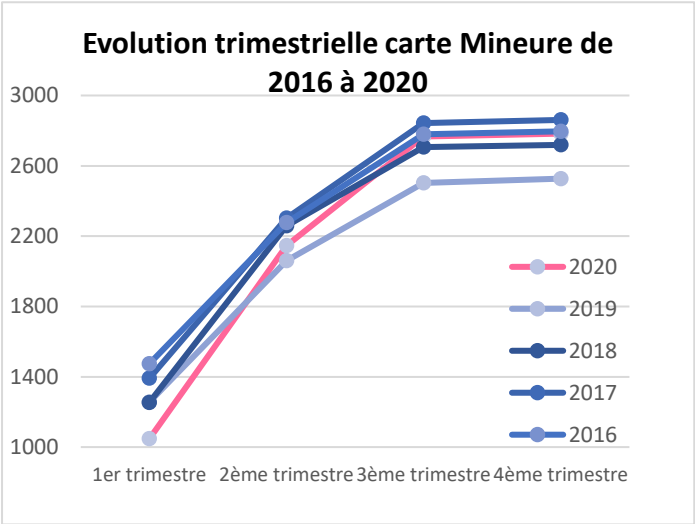

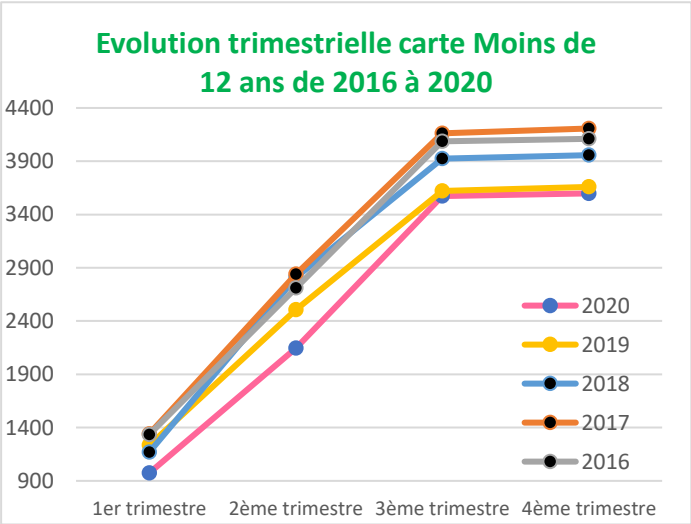

Les cartes mineures se sont vendues timidement lors du 1er trimestre pour rattraper lors du 3ème trimestre les chiffres de 2016.

Comme pour les cartes mineures, les cartes moins de 12 ans ont peiné à se vendre lors du 1er trimestre. Le 2ème trimestre fut moyen au niveau des ventes ; le 3ème trimestre a permis une hausse des ventes mais pas suffisante pour égaler les années précédentes.

Evolutions trimestrielles pour les cartes hebdomadaires et journalières de 2016 à 2020

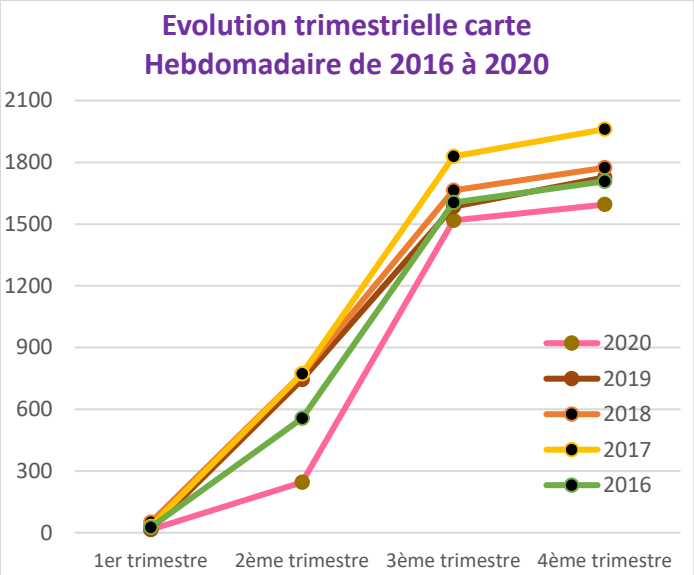

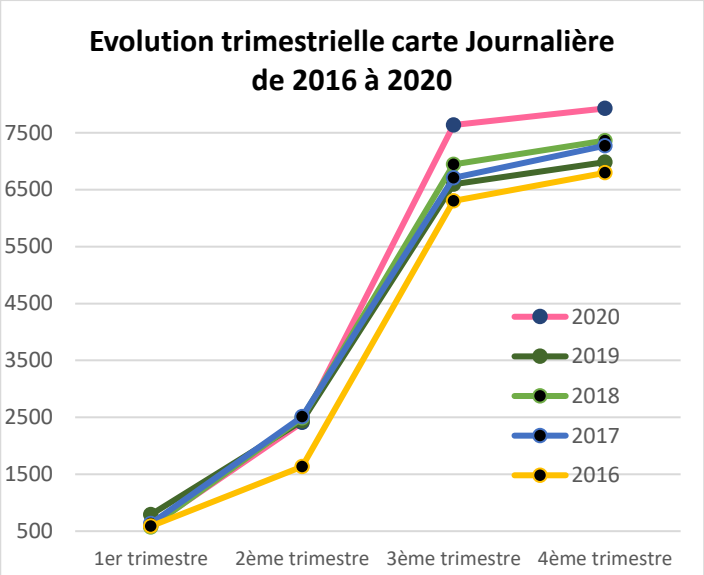

Les ventes de cartes hebdomadaires n'ont pas décollé lors du deuxième trimestre en raison du confinement et n'ont pas rattrapé le retard en fin d'année. A l'inverse, les ventes de cartes journalières étaient similaires au 2ème trimestre et se sont envolées lors des deux derniers trimestres.

Carte Majeure Offre d'Automne

Lancée en 2018, la carte Majeure « Offre d'Automne » est disponible au tarif de 50 % du prix initial du 1er octobre au 31 décembre. A noter que cette carte a été mise en place dès le mois de septembre en 2020.

94 cartes de pêche majeures Offre d'Automne ont été vendues en 2019 (76 en 2018).

- 49 % des pêcheurs n'avaient pas pris de carte de pêche en 2017 et 2018 (46),
- 32 % des pêcheurs avaient pris une carte de pêche annuelle en 2018 valide en Saône et Loire (29 FD71 dont 3 offres d'automne et 1 FD31)
- 21 % des pêcheurs avaient pris une carte de pêche annuelle en 2017 et 2018 valide en Saône et Loire (20 FD71)
- 28 AAPPMA ont vendu au moins 1 carte majeure offre d'automne en 2019 (34 en 2018)
- 3 pêcheurs avaient déjà pris une carte Majeure offre d'automne en 2018.

57 % des pêcheurs ayant pris une carte Majeure Offre d'Automne en 2019 ont pris une carte Majeure en 2020 en Saône et Loire (54 cartes : 32 cartes Majeures, 13 cartes Interfédérales et 9 cartes Majeures offre d'automne).

- 48 % des pêcheurs ayant pris une carte Majeure Offre d'Automne en 2019 et ayant pris une carte Majeure en 2020 n'avaient pas de carte en 2017 et 2018 (26 pêcheurs),
- 48 % des pêcheurs l'ont prise lors du 1er trimestre 2020 (26 pêcheurs : 2 en décembre N-1 - 10 en janvier - 4 en février - 10 en mars),
- 28 % des pêcheurs l'ont prise lors du 2ème trimestre 2020 (15 pêcheurs : 0 en avril - 9 en mai - 6 en juin),
- 20 % des pêcheurs l'ont prise lors du 3ème trimestre 2020 (11 pêcheurs : 3 en juillet - 8 en septembre),
- 4 % des pêcheurs l'ont prise lors du 4ème trimestre 2020 (2 pêcheurs : 2 en octobre).

9 pêcheurs ayant pris une carte Majeure offre d'automne en 2019 ont également pris une carte offre d'automne en 2020, soit 10 % des pêcheurs 2019 ayant pris une carte offre d'automne.

Répartition des ventes par point de vente

	2014	2015	2016	2017	2018	Ventes en 2019			Ventes en 2020		
						Nombre Ventes	%	Nombre dépositaire (1)	Nombre Ventes	%	Nombre dépositaire (1)
Dépositaire Privé	6 093	19 953	28 089	27 499	25 680	23 619	66,6%	162	22 287	61,7%	161
Dépositaire AAPPMA	407	849	1 457	1 697	1 204	1 177	3,3%	21	919	2,5%	22
Internautes	2 754	4 735	6 874	8 768	10 019	10 687	30,1%		12 939	35,8%	
TOTAL Ventes	9 254	25 537	36 420	37 964	36 903	35 483			36 145		

(1) Nombre de dépositaires ayant vendu au moins 1 carte de pêche pour la saison

Depuis 2014, de plus en plus de pêcheurs prennent leur carte de pêche depuis chez eux en tant qu'internautes, ce qui fait diminuer la part des pêcheurs prenant leur carte de pêche chez un revendeur ; malgré tout, le nombre de revendeurs reste constant sur le département.

L'année 2020, impactée par la crise sanitaire et la fermeture de certains commerces a fait bondir les « ventes-Internautes ».

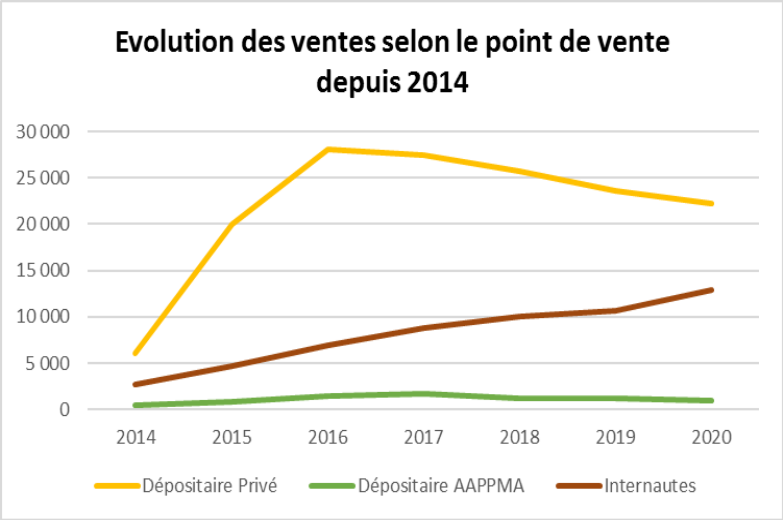

Ages et sexes des pêcheurs (en nombre de cartes)

		0-14		15-24		25-34		35-44		45-54		55-64		65+		Total
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Carte Majeure (Interfédérale + Majeure + ADAPAEF)	Nombre			1 160	15	1 900	18	2 452	30	2 806	34	4 236	40	5 758	31	18 480
	% tranche d'âge			6,36%		10,38%		13,43%		15,37%		23,14%		31,33%		
Carte promotionnelle Découverte Femme	Nombre				118		189		245		309		436		464	1 761
	% tranche d'âge			6,70%		10,73%		13,91%		17,55%		24,76%		26,35%		
Carte Personne mineure	Nombre	1 392	101	1 211	79											2 783
	% tranche d'âge	53,65%		46,35%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		
Carte Découverte moins de 12 ans	Nombre	3 060	538													3 598
	% tranche d'âge	100,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		
Carte Hebdomadaire	Nombre	14	0	136	4	334	10	476	5	307	3	197	4	105	0	1 595
	% tranche d'âge	0,88%		8,78%		21,57%		30,16%		19,44%		12,60%		6,58%		
Carte Journalière	Nombre	263	46	1131	115	1 393	111	1 408	83	1 217	92	1 118	96	818	37	7 928
	% tranche d'âge	3,90%		15,72%		18,97%		18,81%		16,51%		15,31%		10,78%		
TOTAUX	**H / F**	**4 729**	**685**	**3 638**	**331**	**3 627**	**328**	**4 336**	**363**	**4 330**	**438**	**5 551**	**576**	**6 681**	**532**	**36 145**
	%	13,08%	1,90%	10,07%	0,92%	10,03%	0,91%	12,00%	1,00%	11,98%	1,21%	15,36%	1,59%	18,48%	1,47%	
	Tranche d'âge	**5 414**		**3 969**		**3 955**		**4 699**		**4 768**		**6 127**		**7 213**		
	%	14,98%		10,98%		10,94%		13,00%		13,19%		16,95%		19,96%		

Répartition géographique des pêcheurs (en nombre de cartes de pêche)

	Saône-et-Loire	Autres départements	Pays Etrangers	Total
Cartes de pêche vendues	28 826	5 483	1 836	36 145
Part des ventes	80%	15%	5%	

Ventes selon le pays de provenance du pêcheur

Pays Etrangers	Nombre de cartes vendues
ALLEMAGNE	1 542
SUISSE	120
BELGIQUE	57
PAYS-BAS	57
ROUMANIE	13
ROYAUME-UNI	13
LITUANIE	9
ITALIE	7
AUTRICHE	3
BULGARIE	2
CROATIE	2
KAZAKHSTAN	2
POLOGNE	2
RUSSIE	2
CANADA	1
LUXEMBOURG	1
NOUVELLE-CALEDONIE	1
PORTUGAL	1
SLOVAQUIE	1

Type de carte de pêche	Nombre	
Carte Hebdomadaire	1 074	58%
Carte Journalière	283	15%
Carte interfédérale	220	12%
Carte Personne mineure	84	5%
Carte Découverte moins de 12 ans	78	4%
Carte Personne majeure	65	4%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	20	1%
Carte promotionnelle Découverte Femme	12	1%

En raison de la crise sanitaire, les pêcheurs venant de pays étrangers étaient moins nombreux à venir pêcher en France (- 483 cartes de pêche, soit -20,8%).

Parmi eux, près des trois quarts ont opté pour l'achat d'une carte saisonnière : 58 % pour une carte hebdomadaire et 15 % pour une carte journalière.

Ils sont malgré tout 17 % à prendre une carte annuelle adulte (Carte Interfédérale + Carte Majeure + Promotionnelle Découverte Femme).

SYNTHESE DES ALEVINAGES REALISES PAR LES AAPPMA ET LA FDAAPPMA

	Poids en Kg				Nombre				
Espèces	**Etangs**	**Canaux**	**Rivières**	**Total kg**	**Etangs**	**Canaux**	**Rivières**	**Total Nombre**	**Coût total**
Brème	500			500				0	2 630,00 €
Carpe	9 292	145	293	9 730				0	18 588,81 €
Carpeau / Carrassin	708			708				0	102,25 €
Carpe Amour				0				0	0,00 €
Gardon	8 361	696	1 608	10 665				0	48 581,78 €
Goujon				0				0	0,00 €
Tanche	500	140	352	992				0	4 388,61 €
Total Blancs	**19 360**	**981**	**2 253**	**22 594**	**0**	**0**	**0**	**0**	**74 291,44 €**
Black-Bass	151		437	588	40			40	11 955,59 €
Juvénile Black Bass				0			2 000	2 000	880,00 €
Brochet	1 604	30	2 310	3 943				0	44 656,42 €
Brocheton				0				0	0,00 €
Fingerling de Brochet				0				0	0,00 €
Perche	340	128	71	539				0	4 917,51 €
Sandre	452	234	30	716				0	15 404,37 €
Juvénile de Sandre				0				0	0,00 €
Total Carnassiers	**2 546**	**392**	**2 848**	**5 786**	**40**	**0**	**2 000**	**2 040**	**77 813,90 €**
Truite Arc en Ciel	3 467	1 275	4 928	9 670				0	52 259,16 €
Truite Fario			3 310	3 310				0	25 328,67 €
Alevin de Truite Fario				0				0	0,00 €
Ombret				0				0	0,00 €
Saumon de Fontaine			30	30				0	336,33 €
Totaux Truites	**3 467**	**1 275**	**8 268**	**13 010**	**0**	**0**	**0**	**0**	**77 924,17 €**
TOTAUX TOUT POISSON	**25 373**	**2 648**	**13 369**	**41 390**	**40**	**0**	**2 000**	**2 040**	**230 029,51 €**

Synthèse effectuée grâce aux procès-verbaux d'alevinage réalisés par les Agents de Développement ou données transmises par 64 AAPPMA (Les alevinages des AAPPMA de Charbonnat-sur-Arroux, Charnay-lès-Chalon, Ecuisses, Etang-sur-Arroux, Paray-le-Monial et Saint-Vallier ne sont pas intégrés à cette synthèse).

Les alevinages et les empoissonnements n'ont pas cessé lors de cette année si particulière. Avec 46 tonnes de poissons déversés (pour les données connues), l'année 2020 est dans la moyenne des années précédentes et ce, malgré la baisse de l'activité pêche lié à la pandémie de Covid 19.

Ces alevinages sont réalisés en très grande partie par les AAPPMA du département. Certains sont néanmoins pris en charge par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire. Il convient aussi de souligner l'effort financier de la Fédération qui a alloué cette année une somme de 500 € à l'ensemble des 70 AAPPMA du département afin de soutenir les efforts d'empoissonnement des rivières et étangs du département.

En plus des empoissonnements, des vidanges d'étangs sont réalisées sous la responsabilité de Cyril Colin, chargé de développement à la Fédération de Pêche. Ces opérations se déroulent sur une période s'étalant sur 4 mois en automne et en hiver. Avec la multiplication des sécheresses automnales, le calendrier des vidanges est de plus en plus décalé sur les mois d'hiver. Cette mission est réalisée au moyen d'un camion d'alevinage. Afin de respecter les règles sanitaires, un protocole strict de nettoyage et d'entretien de tout le matériel est mis en œuvre. Il convient aussi de veiller à la traçabilité du poisson (provenance du poisson, état sanitaire, espèce invasive ou pas.

Dates	Nom de l'étang	Commune de l'étang	Pour AAPPMA	Lieu de déversement	Quantité déversée
07-janv	Etang Chozat	La Chapelle St Sauveur	Palinges	Etang du Fourneau	852,5 kg de Carpe et 204,5 Kg de Carrassin
			Bourbon-lancy	Plan d'eau du Breuil	68,5 Kg de Grosse Carpe
10-janv	Etang de la Rochelle	L'Abergement Sainte Colombe	Chalon	Carpodrome Etang Prin	426 Kg de Carpe
			Chagny	Etang en Blouche	400 Kg de Carpe, 18 Kg de Brochet et 5 Kg de Blanc
04-mars	Etang le Vernat	Sanvignes-les-Mines	Saint-Vallier	Carpodrome du Bois du Leu	100 Kg de Carpe
06-août	Etang Balard	St Germain du Bois	St Germain du Bois	Etang des Blaudes	40 Kg de Carpe et 50 Kg de Blanc
				Etang Chanceveau	60 Kg de Carpe et 100 Kg de Blanc
02-déc	Etang Guilme	Branges	St Germain du Bois	Carpodrome de la Tuilerie	1697 Kg de Carpe, 50 Kg de Grosse Carpe et 61 Kg de Blanc
03-déc	Etang Guyot	St Germain du Bois	Louhans	Etang de la Bardière	216 Kg de Blanc, 100 Kg de Carpe et 30 Kg de Brochet
				Etang Meunier	24 Kg de Brochet et 98 Kg de Carpe
				Les Coupures de Sornay	13 Kg de Brocheton
14-déc	Etang Poterant	Montcenis	Torcy	Lac de Torcy	150 Kg de Carrassin, 150 Kg de Carpe, 1,5 Kg de Sandre et 500g de Perche
16-déc	Etang Neuf	Ormes	Fédération	Etang Neuf	60 Kg de gros Blanc, 260 Kg de Blanc, 35 Kg de Brocheton, 50 Kg de Carpe et 50 Kg de Tanche
			Fédération	La Vieille Seille	20 kg de Sandre et 10 Kg de Brocheton
			Ormes	Etang Chardon	115 Kg de Carpe et 80 Kg de tanche
			Tournus	Etang du Ratenalet	100 kg de Blanc, 10 Kg de Brochet et 3 Kg de Carpe
			Romenay	Etang de la Chagne	110 Kg de Blanc, 15 Kg de Brochet et 3 Kg de Carpe
			St Germain du Bois	Etang Chanceveau	200 Kg de Blanc, 60 Kg de Brochet et 5 Kg de Carpe
18-déc	Etang Batardeau	Marcigny	Marcigny	Etang des Vernes	460 Kg de Carpe, 50 Kg de Blanc et 15 Kg de Brochet

SURVEILLANCE DES PECHEURS ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action contre les infractions au titre de la police de la pêche

L'année 2020 aura été une année particulière en raison de la pandémie de Covid 19 et des mesures de restrictions prises pour faire face au virus. A deux reprises, lors des confinements du printemps et de l'automne 2020, l'activité de pêche de Loisir a été interdite, ce qui a fait diminuer les contrôles pêcheurs.

Lors de l'année 2020, un des gardes particuliers de la Fédération a pris sa retraite. Pour compenser en partie son départ, l'ensemble des personnels techniques de la Fédération a été formé par M Thomas BRETON pour être assermenté garde pêche particulier.

Lors de cette année particulière, les 3 agents assermentés de la Fédération ont pu réaliser 144 journées de surveillance et de contrôle des pêcheurs. Ne sont comptés ici que les jours de surveillance où des pêcheurs ont pu être observés. Ne sont pas non plus comptabilisés, l'ensemble des contrôles effectués par les 60 gardes de pêche particuliers des AAPPMA.

Au moyen de l'application téléphonique Vigipêche, les agents de la Fédération ont pu contrôler 772 personnes. En octobre 2020, 18 gardes pêche particuliers des AAPPMA ont été formés à l'utilisation de l'application Vigipeche. Ce chiffre, sera en nette progression les années futures, en raison de la poursuite de notre politique de formation des Gardes Pêche Particuliers des AAPPMA.

Sur l'ensemble des contrôles effectués dans le département, 12 infractions ont fait l'objet d'un procès-verbal, rédigé par les agents de la Fédération. Il ne s'agissait que de procès-verbaux de défaut de carte. Ce fut une première qui peut s'expliquer en raison de l'absence de tournée spécifique liée à l'épidémie de covid 19 (tournées de nuit entre autre).

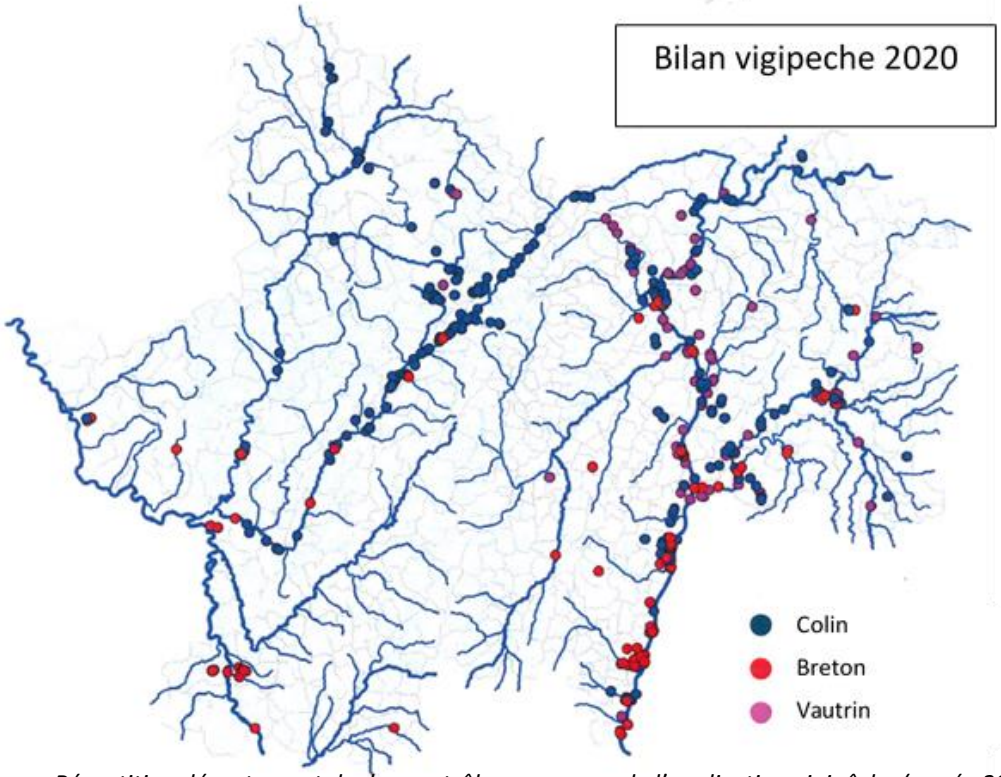

Répartition départementale des contrôles au moyen de l'application vigipêche (année 2020)

Formation des gardes de pêche particuliers des AAPPMA

Lors de l'année 2020, il a été réalisé :

- 4 jours de formation initiale des Gardes Pêche Particuliers : Module 1 et 3 des Gardes Particuliers,

- 3 jours de formation avec l'application de contrôle Vigipêche : qui ont eu lieux à Mâcon, Blanzy et Digoin. Ce sont 18 Gardes Pêche Particuliers de 10 AAPPMA et le Comité de la Sorme qui ont suivi la formation.

- 1 réunion de discussion avec l'AAPPMA de Chalon-sur-Saône au sujet des droits et devoirs de ses gardes pêche particuliers.

L'année 2020 aura aussi été l'année du lancement des tournées entre gardes pêche particuliers des AAPPMA et de la Fédération. Dans le cadre de la réorganisation de la police de la Pêche dans le département, ces tournées s'intensifieront dans les années à venir.

Responsable et référent police de la Pêche : Thomas Breton

Surveillance des milieux aquatiques

Huit constatations de pollution ou dégradation naturelle furent relevées par nos services, rédigées et relayées au service compétent comme l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Cette année, en plus des pollutions, la sécheresse et la canicule ont entrainé l'assèchement de nombreux cours d'eau. L'ensemble des agents de la Fédération a réalisé un suivi de ces assèchements.

Responsable pollution : Thomas Breton et Cyril Colin

Responsable suivi des assèchements des cours d'eau : Ensemble de l'équipe technique.

INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAINÉ LA REDACTION DE PROCÈS VERBAUX

	Agent de développement de la Fédération	Agents OFB	Gardes particuliers d'AAPPMA	Gendarmerie Nationale	
Pêche en eau douce sans faire partie d'une AAPPMA et sans avoir acquitté la CPMA	12				
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé			1		
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé			1		
	12	**0**	**2**	**0**	**14**

SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX

	Règlement amiable accèpté	**Règlement amiable en cours de paiement (échéancier)**	**Proposition amiable non acceptée**	**Classement sans suite** (non conforme, erreur adresse)	**nombre total**
Pêche en eau douce sans faire partie d'une AAPPMA et sans avoir acquitté la CPMA	6		4	2	12
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	1				1
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé				1	1
	7	**0**	**4**	**3**	**14**

ACTIVITE TECHNIQUE

LES ÉTUDES PISCICOLES

Etude piscicole et astacicole des rivières du bassin versant du Sornin

Depuis l'été 2008, la Fédération réalise pour le Syndicat Mixte du Sornin et ses Affluents, un suivi piscicole des principales rivières du bassin versant du Sornin (Sornin, Mussy, Botoret, Bézo, Equetteries, rivières des Barres, Aron, Pontbrenon).

Ce suivi initialement prévu pour une durée de 5 années a été entrepris lors des années 2008, 2009, 2010 et 2013. En 2017, un nouveau contrat de rivière a été signé et les suivis piscicoles ont repris lors des années 2017 et 2019.

Les objectifs principaux du suivi piscicole sont les suivants :

- Connaitre l'évolution qualitative et quantitative des peuplements piscicoles du bassin versant du Sornin,

- Améliorer les connaissances sur l'état des peuplements salmonicoles (dynamique des populations, importance du recrutement en juvénile, croissance des individus…),

- Mesurer les effets des actions directes et indirectes du Contrat de Rivière sur la qualité des cours d'eau à l'aide de l'indicateur poisson (Indice Poissons Rivière normalisé AFNOR NF T90-344) et de tout autre mode d'analyse des peuplements piscicoles en vigueur,

- Favoriser l'implication technique de la collectivité piscicole dans le programme concerté de reconquête piscicole des cours d'eau du bassin et notamment sur tout projet d'aménagement piscicole.

Les données des échantillonnages réalisés à l'automne 2019 ont été traités dans le courant du printemps 2020.

Dans l'ensemble, les peuplements piscicoles sont perturbés sur toutes les stations du Sornin. Les espèces dites « sensibles » (truite commune et ses espèces accompagnatrices, les cyprinidés rhéophiles) colonisent toujours la rivière mais ces espèces présentent des abondances trop faibles au regard des potentialités du Sornin.

Les migrateurs amphihalins (anguilles et lamproies marines) se font de plus en plus rares (pas d'observation en 2019). Le régime thermique un peu trop excessif de ces stations (Tm30jmax au-delà de 20°C en 2017) peut expliquer pour beaucoup les faibles abondances en truite et autres espèces sensibles (chabot, vairon, lamproie de Planer, loche franche, etc.). Cette thermie élevée s'explique par le phénomène de réchauffement climatique terrestre, une ripisylve absente ou dégradée sur tout le bassin, et la présence de plans d'eau dès les têtes de bassin.

De plus, la tendance de ce cours d'eau à l'ensablement du lit (érosion des versants, drainage superficiel, présence de plans d'eau et piétinement bovin) altère les habitats piscicoles et rend la rivière moins attractive pour les truites.

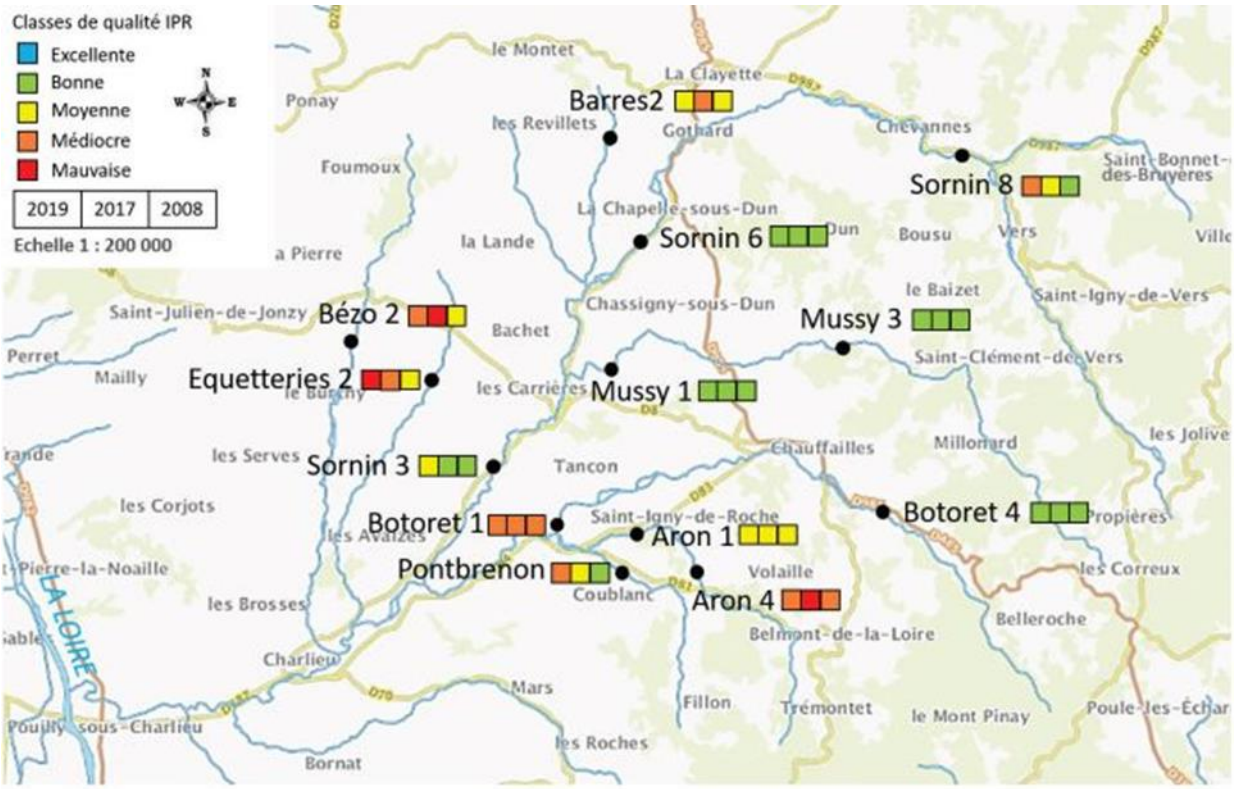

Carte : évolution Indice Poisson Rivière (IPR) entre 2008 et 2019

Le rapport est accessible sur le site internet de la Fédération à la page : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2020/12/1-Suivi-Piscicole-2019-Bassin-SORNIN-FD71.pdf

Responsables : Rémy Chassignol – Camille Marcon

Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne (50%), FNPF (25%), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernées : Chassigny-sous-Dun, Chauffailles, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Maurice-les-Châteauneuf, La Chapelle-sous-Dun, la Clayette

Etude génétique des truites des affluents du Méchet

Dans le courant de l'année 2016, une première étude génétique des populations de truite du Méchet avait été entreprise. 350 truites avaient ainsi été capturées sur tout le linéaire du Méchet pour un prélèvement d'ADN.

En complément, des sondes thermiques avaient été disposées sur tout le bassin.

Les objectifs de cette étude étaient :

- d'évaluer les effets réels de la fragmentation du milieu par les obstacles sur le fonctionnement biologique des populations (niveau de préjudice des isolations, des réductions de flux génique),

- de mieux connaitre la dynamique des populations de truite (densité),

- d'appréhender le nombre de géniteurs participant au recrutement des populations de truite,

- d'étudier les relations entre les abondances de truite et le réchauffement climatique.

Les résultats sont accessibles aux pages suivantes :

https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-genetique-et-autre/etude-genetique-destruites-mechet-2017/

https://www.peche-saone-et-loire.fr/wpcontent/uploads/2017/09/Synthese_metabolisme_thermique_Mechet2016.pdf

Ce travail qui n'avait été réalisé que sur le Méchet a été poursuivi en 2019 sur l'ensemble de ces affluents : ruisseau des Vernottes, ruisseau des Briles, ruisseau de Vermenot, ruisseau de Rebout, ruisseau d'Argentolles, ruisseau de la Come au Diable.

Ainsi, sur 19 stations distinctes, 449 truites ont été capturées. Elles ont fait l'objet d'un prélèvement d'écailles en prévision d'une étude de croissance et d'un prélèvement d'un bout de nageoire en prévision d'une analyse génétique.

Le rapport de l'étude est accessible à la page : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2021/02/Rapport_Genetique_Mechet_2020_VF.pdf

Parmi les principaux résultats, il faut retenir 3 points.

Premier point :

Sur l'ensemble du bassin versant du Méchet**, la population génétique est faiblement différenciée et bien diversifiée, à l'exception d'une population apicale isolée sur le cours principal.**

A l'exception de la partie la plus amont du Méchet, la population n'est pas génétiquement structurée par la présence des différents obstacles. Mais attention, l'absence de structuration génétique ne signifie pas que les obstacles présents ne constituent pas des facteurs limitants pour la viabilité de la population. En effet, il suffit que quelques individus arrivent à franchir certains obstacles tous les deux ou 3 ans pour qu'aucune structuration génétique ne soit visible. Ainsi, l'outil génétique permet de révéler les obstacles les plus structurants pour la population et qui l'impacte sur le long terme.

Deuxième point :

La population naturelle de truite est peu influencée par les rempoissonnements.

Le Méchet est un bassin versant très intéressant, car malgré des rempoissonnements (en adultes uniquement pour la saison de pêche), la présence de génotypes domestiques est quasi nulle. Concernant les 2 individus de génotypes domestiques observés dans les stations Come du Diable 1 et Vernottes 1, il s'agit probablement d'individus lâchés récemment et qui n'auraient pas été prélevés. Ce bassin est donc unique dans la mesure où contrairement à un très grand nombre de rivières en Europe, l'intégrité génétique des populations de truites semble préservée des rempoissonnements, ce qui d'un point de vue de gestion représente un fort intérêt en terme de conservation.

Troisième point :

Importance des ruisseaux Briles et Vermenot dans le recrutement naturel.

Les résultats des tailles efficaces obtenus sur les différents secteurs du bassin versant mettent en avant l'importance des ruisseaux de Briles et de Vermenot pour la reproduction naturelle. Ces deux affluents situés en partie aval du Méchet semblent accueillir au moment de la reproduction un nombre important de géniteurs migrants du cours principal. Leurs habitats offrent un succès reproducteurs intéressant qui assurent un taux de recrutement en 0+ élevé qui profitent au Méchet. Ces deux affluents jouent donc un rôle important dans la dynamique de la population de truite du Méchet et méritent une attention particulière pour maintenir leur qualité.

Afin d'apporter encore d'autres informations pour mieux comprendre et appréhender la gestion des populations de truite du Méchet, une étude scalimétrique (âge et croissance des poissons) et une étude de viabilité des populations de truite ont été commanditées. Les résultats de l'étude scalimétrique sont aujourd'hui disponibles (Cf paragraphe suivant), ceux de l'étude de viabilité sont toujours attendus.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25%), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernée : Autun

Analyses scalimétriques des populations de truite du bassin versant du Méchet

La scalimétrie est un outil aujourd'hui largement utilisé par les biologistes et les gestionnaires pour étudier les populations de poissons. L'objectif de base de cet outil est de déterminer l'âge d'un poisson à partir d'une méthode peu invasive (prélèvement de quelques écailles) afin de déterminer la structure en âge de la population. La scalimétrie permet également d'estimer les taux de croissance au sein d'une population. Elle constitue donc une étape incontournable dans la connaissance et la compréhension de la fonctionnalité des populations piscicoles.

Prélèvement d'écaille sur une truite en vue d'une lecture d'âge

Initiée en 2019 et achevée en 2020, cette étude a permis de montrer une croissance relativement faible des truites peuplant le bassin versant du Méchet.

Les résultats indiquent une taille estimée inférieure à 20 cm pour la classe d'âge 3 ans, généralement considérée comme sexuellement mature chez la truite fario.

Cette faible croissance est certainement imputable à la nature des milieux étudiés (petits cours d'eau) ainsi qu'au contexte géologique local (à dominante granitique), correspondant à des milieux peu productifs sur lesquels des croissances lentes sont généralement observées. Il convient toutefois de souligner que les faibles effectifs échantillonnés pour les classes d'âge 3+ et supérieures (n=34) limitent quelque peu la robustesse de ces résultats qui doivent donc être appréciés en conséquence.

Les analyses ont révélé une homogénéité des patrons de croissance à l'échelle du bassin versant. Un léger différentiel de croissance est observable entre les stations situées en tête de bassin et celles plus en aval, correspondant au gradient de croissance usuellement observé chez la truite fario qui reflètent des différences d'habitats, de thermie et de disponibilité de la ressource trophique entre la tête de bassin versant et les linéaires situés plus en aval. A ce titre, les analyses ont révélé un patron de croissance singulier pour le ruisseau de la Combe du Diable, sur lequel les individus considérés comme sexuellement matures (3 ans) présentent une taille estimée avoisinant les 15 cm seulement. Cette observation est très certainement imputable à la position du ruisseau en tête de bassin versant, correspondant à de petits milieux peu productifs.
Rapport d'étude : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2021/02/Note-technique-scali-FD-71VF.pdf

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100%)

AAPPMA concernée : Autun

Réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

La Fédération de pêche de Saône-et-Loire vient de publier son **P**lan **D**épartemental pour la **P**rotection des milieux aquatiques et la **G**estion des ressources piscicoles (PDPG).

Débuté en janvier 2018 par la Fédération, la rédaction du document a été achevée en mars 2020.

Ce document est l'aboutissement d'un long travail de terrain, d'analyse et de synthèse de données. En plus des données de qualité d'eau et de caractérisation morphologique de l'état des rivières, ce sont 351 stations d'inventaires piscicoles qui ont été étudiées (581 inventaires sur la période 2004 – 2019).

Pour rappel, ce document réalisé à l'échelle du département de Saône-et-Loire consiste à entreprendre un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et plus généralement de la qualité des cours d'eau à l'échelle d'une unité de gestion appelée le « contexte piscicole ». Il s'agit un bassin versant dans lequel une espèce repère effectue tout ou partie de son cycle de vie (reproduction, croissance, alimentation).

Ainsi, 36 contextes ont été identifiés en Saône-et-Loire :
- 13 contextes salmonicoles qui correspondent principalement aux têtes de bassins versants et ont pour espèce repère la truite fario,
- 17 contextes intermédiaires situés entre les contextes salmonicoles et cyprinicoles : ils ont pour espèces repères à la fois la truite et le brochet et/ou les cyprinidés rhéophiles (barbeau, vandoise, hotu…),
- 6 contextes cyprinicoles, situé à l'aval des grands cours d'eau et ayant pour espèce repère le brochet.

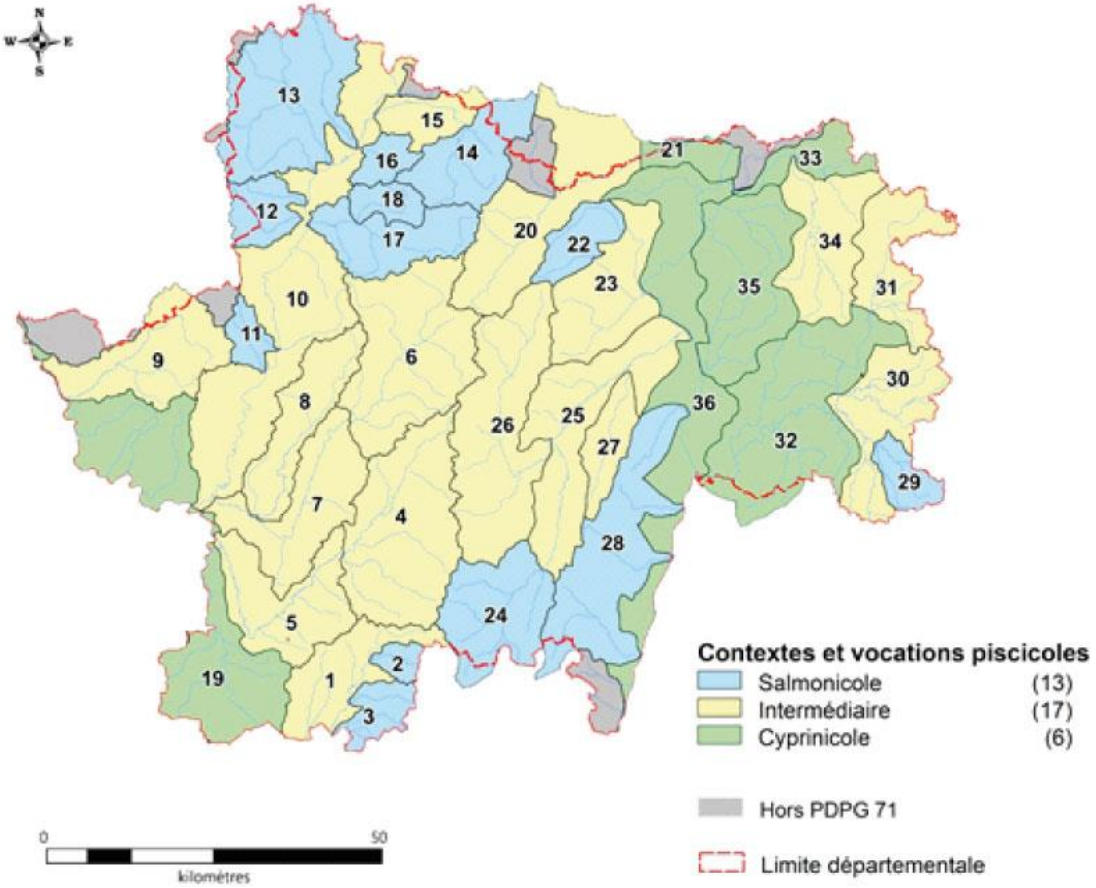

Sur chacun des contextes identifiés, les pressions s'exerçant sur les milieux ont été analysées et des actions de restauration des cours d'eau et de gestion piscicole visant à favoriser les espèces repères et les espèces cibles ont été proposées.

Le document est accessible sur le site internet de la Fédération : https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/plan-departemental-de-protection-des-milieux-aquatiques-et-de-gestion-des-ressources-piscicoles/

Responsables : Rémy Chassignol – Anne Charvet - Camille Marcon
Financement : Agence de l'eau (45%), FNPF (41%), FDPPMA71 (10%), Conseil Départemental de Saône-et-Loire (4%)
AAPPMA concernées : Toutes les AAPPMA du Département

Suivis 2019 et 2020 de la reproduction du brochet en Saône-et-Loire

Pêche électrique dans le bras mort de la Prairie des Oies à Mouthier-en-Bresse

Juvénile de brochet

La Fédération réalise chaque année un suivi de la reproduction du brochet au sein de diverses zones humides annexes des cours d'eau de Saône-et-Loire. Ce suivi est principalement axé sur des cours d'eau où des actions visant à restaurer les populations de brochet sont engagées. Il s'agit donc des cours d'eau où les populations de brochet sont actuellement dans un mauvais état de conservation.

Réalisé à la fin du printemps, le suivi consiste en un inventaire par pêche électrique des juvéniles de brochet dans les frayères.

Depuis 2018, ce suivi est complété par la capture de géniteurs de brochet à l'entrée de deux frayères à brochet implantées le long de la Seille : le Bief Colas à Jouvençon et la zone humide du Pré des Saules à Cuisery. Cette opération, réalisée avec l'aide de l'AAPPMA de Cuisery, se déroule au cours de la période de reproduction du brochet, de fin janvier à fin mars à l'aide d'engins de capture appelés « verveux à ailes » qui doivent être relevés tous les deux jours.

Verveux à ailes posés à l'entrée du Bief Colas, le long de la Seille à Jouvençon

Cours d'eau	Nom du site	Commune	Inventaire piscicole par pêche électrique 2019	Inventaire piscicole par pêche électrique 2020	Capture des géniteurs en 2019 et 2020
Saône	Lône du Breuil	Gergy	x	x	
	Frayère du Port D'Ormes	Ormes	x	x	
Grosne	Bief du Bois d'Epinet	Sercy	x		
	Baisse de la Grande Vevre	Beaumont-sur-Grosne	x		
	Baisse de l'Argillet	Marnay	x		
Seille	Baisse du Moulin Romain	Saint-Usuge	x		
	Bief du Moulin Romain	Saint-Usuge	x		
	Bief de Bourgchateau	Louhans	x	x	
	Baisse de la Culée	Branges	x		
	Bief Colas	Jouvençon	x	x	x
	Zone humide du Prés des Saules	Cuisery	x	x	x
	Bras mort du Pont Rouge	La Genête, Brienne	x		
Brenne	Bras mort de la Prairie des Oies	Mouthier-en-Bresse	x		
Solnan	Bras mort de Bione	Frontenaud	x		
	Bief de la Motte	Sainte-Croix	x		
	Frayère de la Culée	Sainte-Croix	x	x	
Vallière	Bras mort du Pont de la Barque	Louhans	x		

Liste des zones humides inventoriées en 2020

<u>En 2019</u>, ce sont 17 zones humides qui ont été étudiées. La présence de juvéniles de brochet n'a été observée que dans 4 zones humides seulement : la frayère du port d'Ormes (rivière Saône), le Bief Colas à Jouvençon, la zone humide du Pré des Saules à Cuisery (rivière Seille) et le bief de Bourgchateau à Louhans (rivière Seille).

<u>Quelques facteurs explicatifs :</u>

- Une hydrologie très peu favorable à la reproduction du brochet pendant la période de reproduction 2019,
- 4 sites ont des caractéristiques peu favorables à la reproduction du brochet : le bief du Moulin de Romain sur la Seille à Saint-Usuge, le bras mort du Pont Rouge sur la Sâne à La Genête et Brienne, le bras mort de Bione sur le Solnan à Frontenaud et le bras mort du Pont de la Barque sur le Solnan à Louhans,

- Autres facteurs pouvant expliquer ces mauvais résultats : population de brochet du cours d'eau trop dégradée (quasi absence de géniteurs), manque d'attractivité de certains sites pour les géniteurs, …

19 brochets ont été capturés à l'entrée du Bief Colas (JOUVENCON) et 0 à l'entrée de la zone humide du Pré des Saules (CUISERY). Globalement, les géniteurs capturés sont de petite taille : 74 % d'entre eux ont une taille inférieure à 60 cm. Ces résultats semblent confirmer le mauvais état de conservation de la population de brochet de la Seille dans ce secteur.

L'exploitation des données et la rédaction du rapport pour l'année 2019 seront finalisées au début de l'année 2020.

En 2020, en raison du confinement lié à la pandémie, seulement 6 zones humides ont été étudiées. La reproduction du brochet a été compliquée en 2020 car la présence de juvéniles de brochet n'a été observée que sur 3 frayères et les effectifs de juvéniles de brochets y étaient très faibles : la frayère du port d'Ormes (2 individus), le Bief Colas à Jouvençon (1 individu) et le bief de Bourgchateau à Louhans (1 individu).

Concernant la capture de géniteurs de brochets, seulement 4 géniteurs de brochets ont été capturés à l'entrée du Bief Colas à Jouvençon et aucun à l'entrée de la zone humide du Pré des Saules à Cuisery.

Ces mauvais résultats obtenus en 2020 s'expliquent principalement par des conditions hydrologiques très défavorables pendant la période de reproduction du brochet (débits des cours d'eau très faibles).

L'exploitation des données et la rédaction du rapport pour l'année 2020 seront finalisées au début de l'année 2021.

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)
AAPPMA concernées : Bellevesvre, Cuisery, Louhans, Ormes, Romenay, Saint-Ambreuil, Sainte-Croix, Saint-Usuge.

Suivi de la reproduction du brochet à la Lône du Breuil à Gergy

Lône du Breuil à Gergy après travaux

La lône du Breuil à Gergy est une vaste zone humide située en bord de Saône qui a été aménagée par Voies Navigables de France notamment pour favoriser la reproduction du brochet. La Fédération est missionnée

depuis 2018 par VNF pour réaliser un suivi de la reproduction du brochet sur ce site. Ce suivi consiste en un inventaire par pêche électrique pour vérifier la présence de juvéniles de brochet.

Les inventaires réalisés en 2018, 2019 et 2020 n'ont pas permis d'observer de brochet. Le site présente cependant des caractéristiques à priori très favorables au brochet : nombreux supports de ponte, cote de connexion suffisamment basse pour permettre l'accès des géniteurs de brochet au site, … Les inventaires réalisés ont aussi montré que de nombreuses autres espèces pouvaient fréquenter ce site qui constitue aujourd'hui un milieu aquatique original pour la faune piscicole au sein de l'écosystème Saône. Le suivi piscicole réalisé devra se poursuivre encore sur plusieurs années pour conclure sur l'intérêt des aménagements réalisés pour le brochet.

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Voies Navigables de France (100 %)
AAPPMA concernée : Gergy

Etude piscicole des cours d'eau du Mâconnais

Une étude piscicole préalable au Contrat des Rivières du bassin du Mâconnais a été rédigé en 2010. Le périmètre de l'étude, qui concerne les principaux cours d'eau de 4 sous-bassins versants du Maconnais (La Natouze, la Bourbonne, la Mouge et la Petite Grosne), s'étend sur 2 départements : le Rhône et la majeure partie se situe en Saône-et-Loire.

L'objet de cette étude est double : réaliser un état des lieux des populations piscicoles des rivières du mâconnais et diagnostiquer les facteurs limitants le bon état des cours d'eau. Trois paramètres ont été pris en compte : la thermie, la physico-chimie et le peuplement piscicole présent pour chaque station de l'étude.

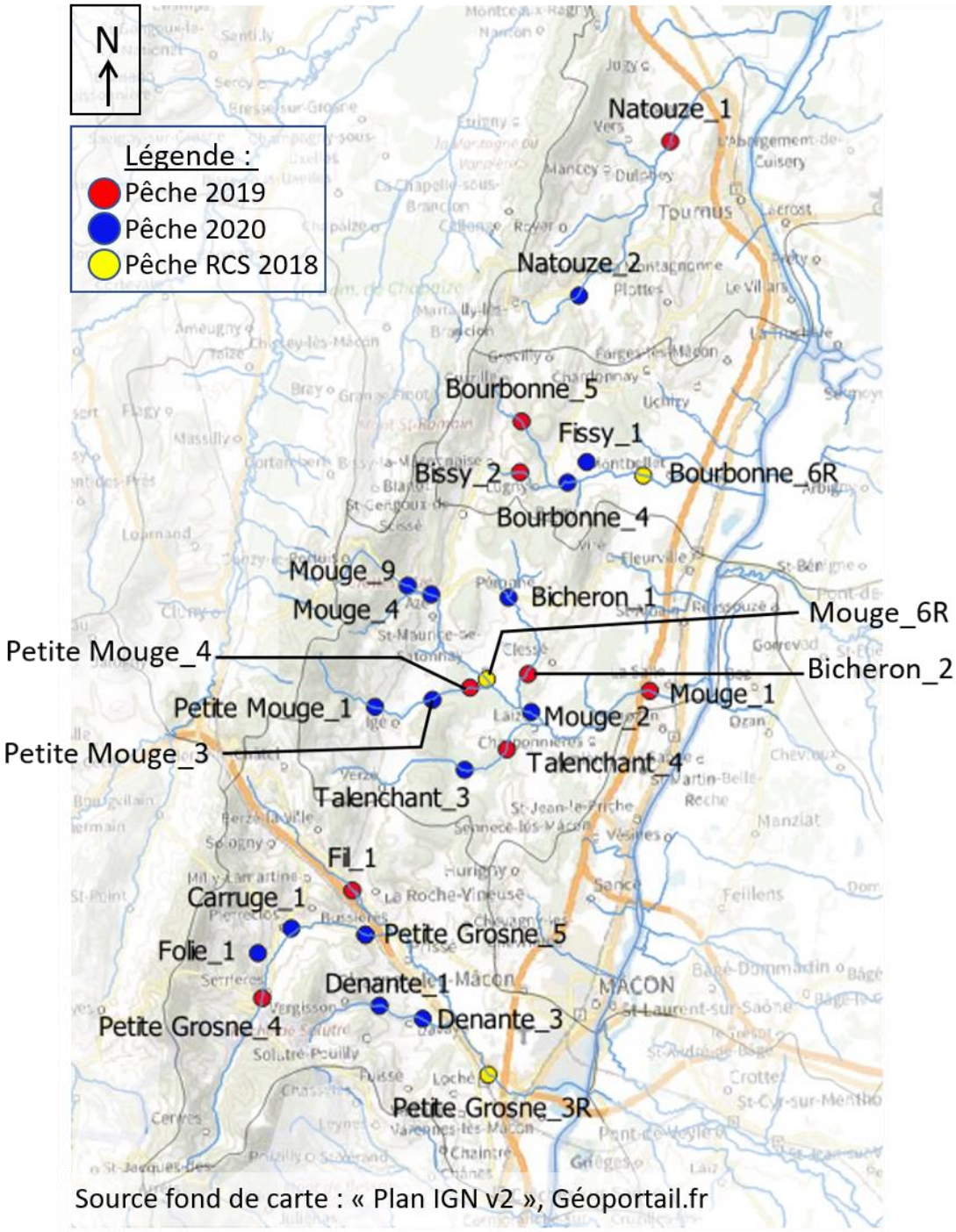

Localisation des stations de pêches électriques des cours d'eau du Maconnais pour les années 2019 (en rouge), 2020 (en bleu), et les stations RCS 2018 (en jaune).

La température de l'eau est un des paramètres qui va impacter ou favoriser le bon développement des espèces piscicoles sensibles, comme par exemple ici, la truite.

L'analyse du fonctionnement thermique des cours d'eau, associé à la sècheresse estivale de 2020, met en évidence d'importantes perturbations sur les cours d'eau du Mâconnais. Dans un contexte particulièrement rude en 2020 (faible hydrologie, ensoleillement important et températures d'air élevées), le réchauffement estival de l'eau atteint des niveaux très importants également pour des milieux de tête de bassin. Les parties amont et les affluents sont particulièrement dépourvus de ripisylve fonctionnelle. Par conséquent, ces secteurs sont particulièrement sujets au réchauffement lors de journées chaudes.

Les nombreuses retenues d'eau liées aux anciens moulins et les plans d'eau contribuent également au réchauffement de l'eau.

Le métabolisme thermique des cours d'eau du Mâconnais apparaît ainsi très perturbé, et a un impact négatif sur les populations d'espèces piscicoles sensibles (la truite notamment).

Au niveau physico-chimique, les mesures ponctuelles effectuées ont relevé des anomalies inquiétantes sur la Petite Mouge à Igé et la Mouge à Azé. Cela a permis de mettre en évidence les impacts des rejets domestiques catastrophiques, pénalisant la qualité de vie pour la faune aquatique.

Le bassin de la Mouge et de la Petite Grosne abrite encore quelques rares belles populations de truites sur les têtes de bassin (ruisseau de la Folie à Pierreclos, la Denante en aval de Davayé, Petite Mouge en amont d'Igé et la Mouge en amont d'Azé). Cependant le reste de ces bassins est dominé par la présence en abondance d'espèces plus tolérantes au réchauffement de l'eau, comme le chevesne par exemple. Sur un des affluents, le Fil à La Roche Vineuse, un grand nombre d'espèces assimilées aux systèmes lentiques est observé, en raison des plans d'eau situé en tête de bassin.

Le bassin de la Bourbonne présente une diversité du substrat très limité qui ne favorise pas l'implantation de la truite, mais elle est faiblement présente sur la partie amont à Cruzille. Les espèces accompagnatrices de la truite sont bien représentées (vairon et loche franche uniquement) sur tout le bassin, même si on y déplore l'absence de cyprinidés rhéophiles (blageon, barbeau, spirlin, hotu, vandoise). Cependant, sur le cours principal de la Bourbonne, c'est encore une fois le chevesne qui domine le peuplement piscicole en termes de biomasse et de densité.

Le bassin de la Natouze et ses nombreux obstacles à la continuité (anciens moulins), ainsi que toutes les modifications morpho-dynamiques que cela engendre, est trop perturbé pour l'installation pérenne de la truite. On y retrouvera principalement des chevesnes, en dépit des espèces plus sensibles et rhéophiles.

Responsables : Julien Maupoux - Camille Marcon
Financement : Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)
AAPPMA concernées : Mâcon, Prissé, Lugny, Saint-Maurice-de-Satonnay

Réseau de suivi thermique des rivières du département

Le réchauffement climatique terrestre est un fait qu'il est aujourd'hui difficile de contester.

Ce réchauffement a des conséquences sur la température des rivières du département de Saône-et-Loire. Ces conséquences se répercutent sur les populations de poisson, car la température est le premier élément qui explique la répartition des espèces piscicoles.

Depuis l'année 2019, la Fédération a mis en place un réseau de suivi thermique permanent à l'échelle du département. A ce jour 25 stations sont équipées d'un enregistreur thermique. La température des cours d'eau est prise toutes les heures. Ce réseau s'étend d'année en année.

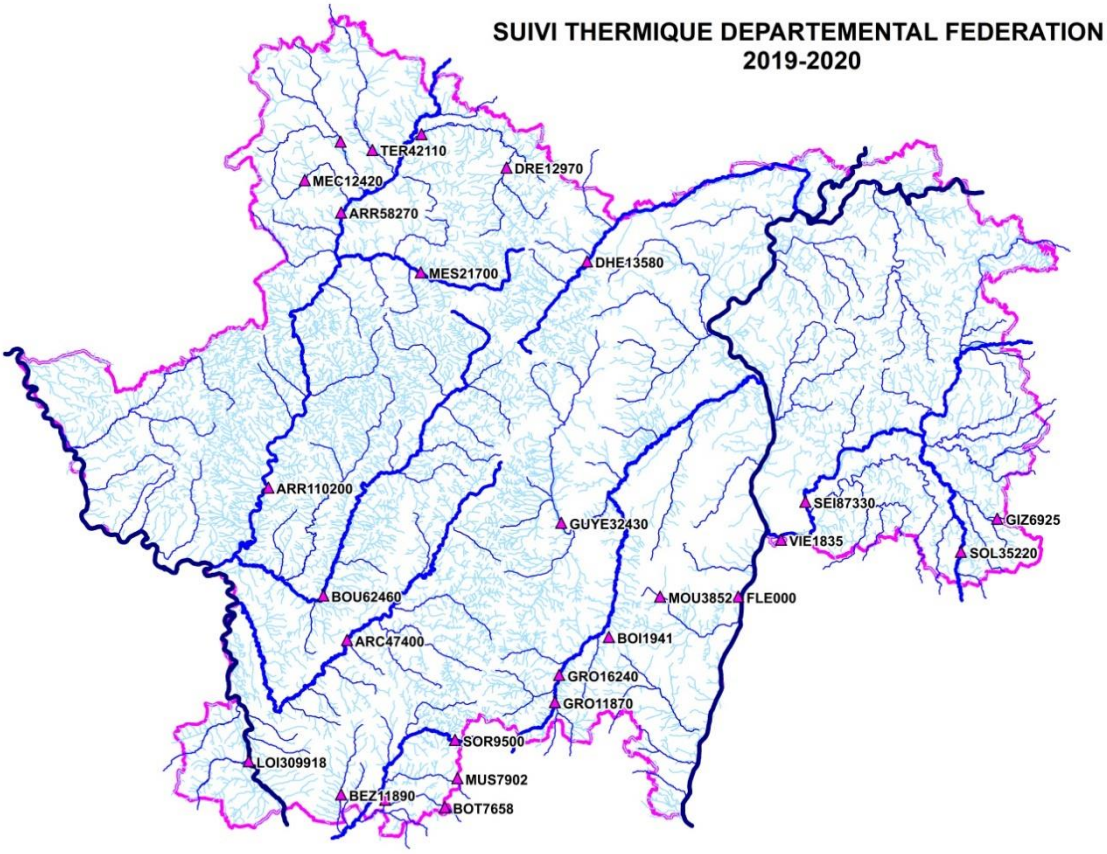

Hormis l'analyse de grande tendance statistique, ces données de température nous permettent par exemple de mieux préciser les périodes de frai et de mieux appréhender les périodes de canicules qui sont fortement pénalisantes pour certaines espèces piscicoles (brochet, truite, …).

Exemples :

- Détermination de la période de stress physiologique du brochet liée aux élévations de température pendant les périodes de canicule sur la Seille.

Vous trouverez ci-dessous quelques illustrations des informations qu'il est possible de recueillir avec le suivi thermique départemental.

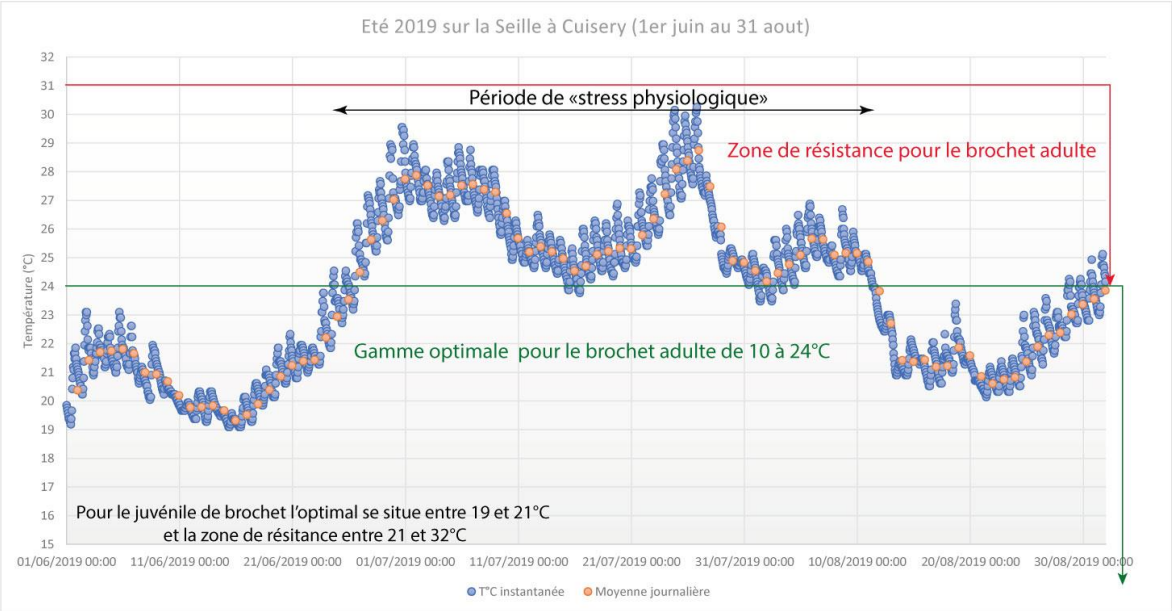

- Détermination de la période de frai du sandre et du black bass sur la Seille, la Vieille Seille et la Loire.

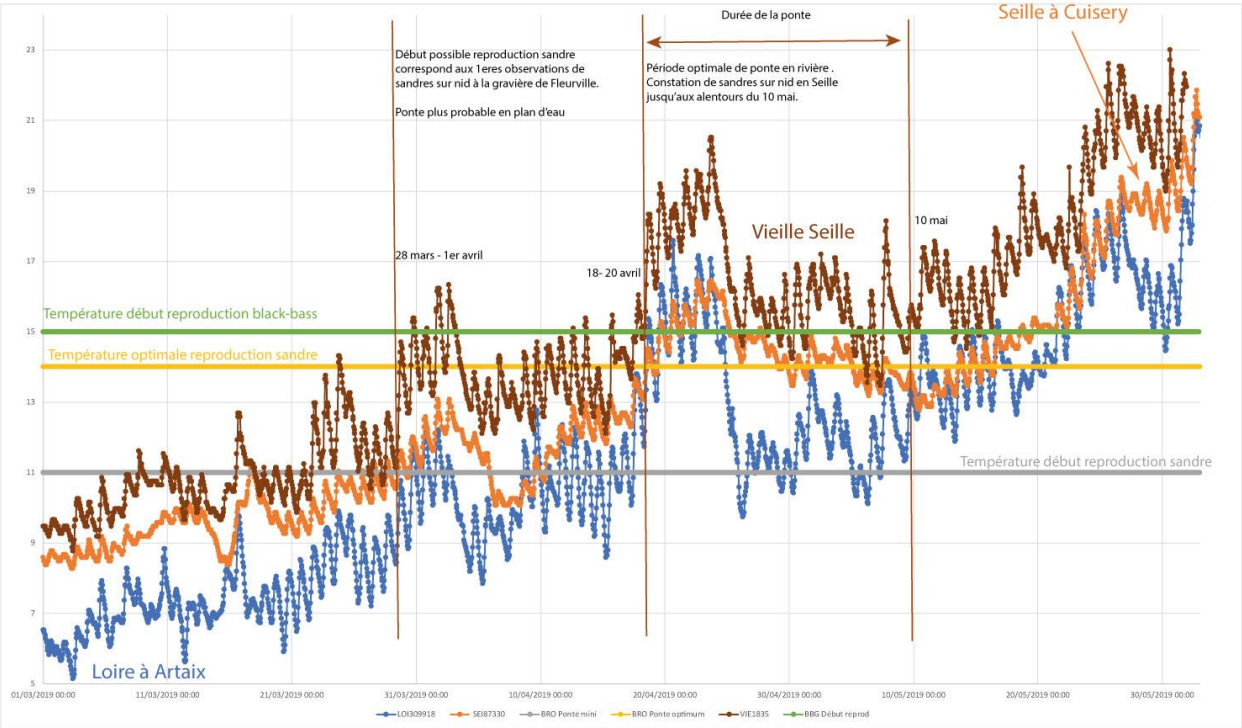

Responsables : Rémy Chassignol - Julien Maupoux
Financement : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (50%), FDAAPPMA 71 (50 %)

Etude piscicole de la rivière « le Pont du Roi » et ses affluents

Contexte :

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 "Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi (zone spéciale de conservation)", des inventaires piscicoles ont été réalisés le 7 juillet 2020 sur les principaux cours d'eau du site : le Pont du Roi (1 station en aval du barrage du Pont du Roi et 1 station 5 km en aval) et le ruisseau de Pierre Luzière (1 station). La température de l'eau des cours d'eau en période estivale étant un élément majeur expliquant la répartition des espèces piscicoles, un suivi de la température de l'eau a aussi été engagé sur ces stations tout au long de l'été 2020.

Principaux résultats :

Sur le plan thermique, le Pont du Roi présente des valeurs de température fraiches en lien avec l'impact du barrage qui restitue des eaux de fond. Ces températures sont favorables à la truite fario aussi bien sur la station située en aval immédiat du barrage que celle située 5 km en aval. Par ailleurs, sur le ruisseau de Pierre Luzière, les valeurs de température mesurées ont aussi été favorables à la truite fario malgré un été extrêmement chaud. Ce bon résultat s'explique par le contexte forestier de ce cours d'eau.

Le peuplement piscicole de la station 1, implantée sur le Pont du Roi en aval du barrage, n'est constitué que de 2 espèces de la zone à truite : le chabot, qui présente des effectifs importants, et la truite fario, qui est au contraire très peu abondante. On note l'absence de vairon et de loche franche qui sont 2 espèces accompagnatrices de la truite fario attendues dans ce type de cours d'eau. Ces mauvais résultats semblent s'expliquer par un problème de qualité des eaux de fond restituées par le barrage.

Sur la station 2, implantée sur le Pont du Roi 5 km en aval, le peuplement piscicole est beaucoup plus diversifié avec 8 espèces capturées. Si le peuplement piscicole est relativement conforme à ce qui est attendu, on remarque, là aussi, la quasi-absence de la truite fario sur cette station. Cela pourrait être encore lié à l'impact négatif du barrage sur la qualité de l'eau du cours d'eau.

Enfin, sur le ruisseau de Pierre Luzière, le peuplement piscicole est constitué de 2 espèces, la truite fario et le chabot, avec des abondances correctes, malgré un écoulement quasi-interrompu au moment de la pêche. Ce peuplement piscicole est jugé comme étant de bonne qualité.

La principale menace identifiée lors de cette étude est la dégradation de la qualité de l'eau provoquée par le barrage du Pont du Roi. Si la restitution des eaux par le fond de l'ouvrage semble être très positive sur le plan thermique, il semblerait qu'elle soit responsable d'une dégradation de la qualité de l'eau à certaines périodes de l'année, avec un impact sur les populations des espèces les plus sensibles comme la truite fario. Il conviendrait ainsi de mettre en place d'un suivi régulier de la qualité de l'eau et de s'interroger sur les modalités de gestion actuelle de l'ouvrage.

Dépôts orangés constatés en octobre 2020 sur le Pont du Roi en aval du barrage (Auxy/Tintry)

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)
AAPPMA concernée : aucune

Etude des populations de poisson carnassier de la Seille

Depuis l'année 2019, un groupe d'une dizaine de pêcheurs de poissons carnassiers de la Seille participe à une enquête de capture.

Dans les grands milieux profonds, comme la Seille ou même la Saône, les inventaires par pêche électrique ne nous permettent pas de bien appréhender les populations de poissons carnassiers (sandre, brochet, perche, silure, black-bass).

Les données de capture des pêcheurs à la ligne peuvent être complémentaires et très riches en informations.

Depuis mai 2019, les pêcheurs renseignent sur un carnet leur capture, leur méthode de pêche et leur temps de pêche. Ces données, après avoir été saisies sont traitées statistiquement.

A ce stade de l'enquête, les résultats de 224 sorties de pêche pour un total de 949 heures de pêches ont été traités en 2019. En 2020 les résultats de 362 sorties pour un total de 1328 heures de pêche viennent d'être saisis. Le traitement statistique suivra dans le courant de l'année.

Quelques chiffres pour l'illustrer ce travail :

Sur la Seille depuis Louhans jusqu'à Ratenelle, les prises enregistrées sont :

En 2019 : 640 sandres, 60 silures, 85 perches, 6 brochets et 25 black-bass.

En 2020 : 542 sandres, 62 silures, 303 perches, 4 brochets et 38 black-bass.

En 2021, l'objectif est d'étendre ce travail à de nombreux grands milieux du département de Saône-et-Loire. Ces enquêtes viendront étayer la réflexion sur les nouvelles réglementations mises en place en 2021 (fenêtre capture brochet – réserves temporaires).

Afin de faciliter le travail de saisie, une application utilisable sur ordinateur, tablette ou téléphone sera mise à disposition des pêcheurs du département (www.fishcapture.fr). L'enregistrement de leurs prises permettra de mieux connaitre les populations de poissons carnassiers de nos rivières et lacs et apportera aux pêcheurs un suivi statistique ludique de leurs captures.

Responsable : Rémy Chassignol
Financement : FNPF (50%), FDAAPPMA (71) 50%.

LES ÉTUDES DE SUIVI DE TRAVAUX

Suivi des aménagements piscicoles réalisés sur le Botoret

Dans la commune de Chauffailles, sur le Botoret, une rivière de 1ère catégorie piscicole abritant encore aujourd'hui une belle population de truites fario, des travaux d'aménagement piscicoles ont eu lieu lors des étés 2017 et 2018.

Dans un premier temps, des petits seuils ont été supprimés. Puis, pour compenser la perte de lame d'eau et pour apporter des abris et des caches aux truites, des travaux complémentaires ont été entrepris.

Ces travaux ont été entrepris par le Syndicat Mixte des Rivières du Sornin et de ses Affluents. La Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été un des partenaires techniques et financiers de l'opération.

Des blocs ont ainsi été disposés dans le lit de la rivière pour favoriser la diversification des écoulements et augmenter considérablement la quantité d'abris dont dépendent les truites fario.

Les densités de truite fario d'une rivière sont étroitement liées à la qualité des eaux mais aussi à la qualité des habitats. Pour s'alimenter, les truites recherchent des veines d'eau spécifiques et pour s'abriter ces mêmes poissons recherchent des caches. Les blocs ont été disposés de sorte à respecter ces grands principes.

Blocs nouvellement posés dans le lit du Botoret

Ainsi aménagé, le parcours devrait aussi être plus attractif pour les pêcheurs ; les blocs étant des postes très intéressants à prospecter. Le suivi scientifique de cet aménagement est réalisé par la Fédération (suivi de l'évolution des quantités de caches, de l'évolution des faciès d'écoulement et évolution des densités de truites sauvages).

Le rapport d'état initial, réalisé en 2018, est d'ores et déjà disponible en suivant ce lien : https://www.peche-saone-etloire.fr/wp-content/uploads/2018/12/suivi_travaux_restauration_habitat_piscicole_botoret_2018.pdf

A ce stade du suivi, il est encore tôt pour envisager les évolutions du peuplement piscicole suite aux travaux. L'année 2021 devrait permettre d'apporter les dernières confirmations car le suivi sera alors complet (habitat + poisson).

Les premières conclusions ne pourront donc pas être définitives avant 3 années de suivis piscicoles après travaux.

Il conviendra aussi de bien mettre en relation peuplement et habitat piscicole.

Les suivis piscicoles de 2018, 2019 et 2020 ont été entrepris suite à trois étés particulièrement sévères tant sur le plan thermique que sur le plan hydrologique. Les niveaux d'eaux très bas et les températures souvent excessives ont pu avoir une incidence forte sur la qualité des peuplements piscicoles.

Parmi les évolutions majeures des peuplements piscicoles observées entre 2018, 2019 et 2020, on peut néanmoins souligner :

- l'augmentation de la richesse spécifique sur la station aval au droit de la piscine de Chauffailles,

- la modification de la structure des classes de taille de la truite fario avec l'apparition en 2019 de très nombreuses truitelles. Pour le reste le peuplement piscicole du Botoret dans la partie amont du Bourg de Chauffailles restent de qualité moyenne à médiocre avec néanmoins des abondances de truite relativement importantes au regard des autres peuplements salmonicoles du département de Saône-et-Loire.

Responsables : Rémy Chassignol - Camille Marcon

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)

AAPPMA concernée : Chauffailles

Restauration morphologique de la Saône : étude du platis de la Mouge (La Salle) et du bras secondaire de l'Ile de Brouard (Reyssouze (01))

La Saône est un cours d'eau dont le lit mineur a été largement aménagé tout au long de son cours pour les besoins de la navigation (chenalisation, création de barrages, …) de l'agriculture (endiguement du lit majeur destruction de zones humides, …) et de l'urbanisation (extractions de granulats dans le lit mineur et majeur, aménagements divers dans le lit majeur, …). De plus, le passage de nombreux bateaux à vocation commerciale et touristique engendre un batiage important impactant les berges et la végétation aquatique. Face à ces multiples pressions, un programme de restauration des habitats du lit mineur de la Saône est actuellement mis en œuvre dans le Cadre du Contrat de rivière Saône. Au vu de l'état de dégradation généralisé de la Saône, une priorisation des actions a dû être mise en œuvre afin de limiter les coûts

d'intervention. Il a ainsi été choisi d'intervenir prioritairement sur la protection et la diversification des zones de hauts fonds, secteurs les plus végétalisés et jugés comme étant les plus intéressants pour la faune piscicole.

En Saône-et-Loire, deux sites ont ainsi été sélectionnés :

- le platis de la Mouge à La Salle, une vaste zone de haut fond en partie protégé du batiage grâce à un clayonnage,
- le bras secondaire de l'Ile Brouard à Reyssouze (01), protégé du batiage par un clayonnage dans sa partie amont puis par l'Ile de Brouard.

Sur ces deux sites, une étude avant travaux a été engagée en 2020 en partenariat avec l'EPTB-Saône-et-Doubs et la Fédération de pêche de l'Ain. Un travail de bathymétrie (mesure des hauteurs d'eau) a été mis en œuvre ainsi que des inventaires piscicoles.

La rédaction du rapport d'étude présentant les résultats de ces mesures sera réalisée au début de l'année 2021.

Végétation (scirpe) se développant sur le clayonnage protégeant du batiage le platis de la Mouge

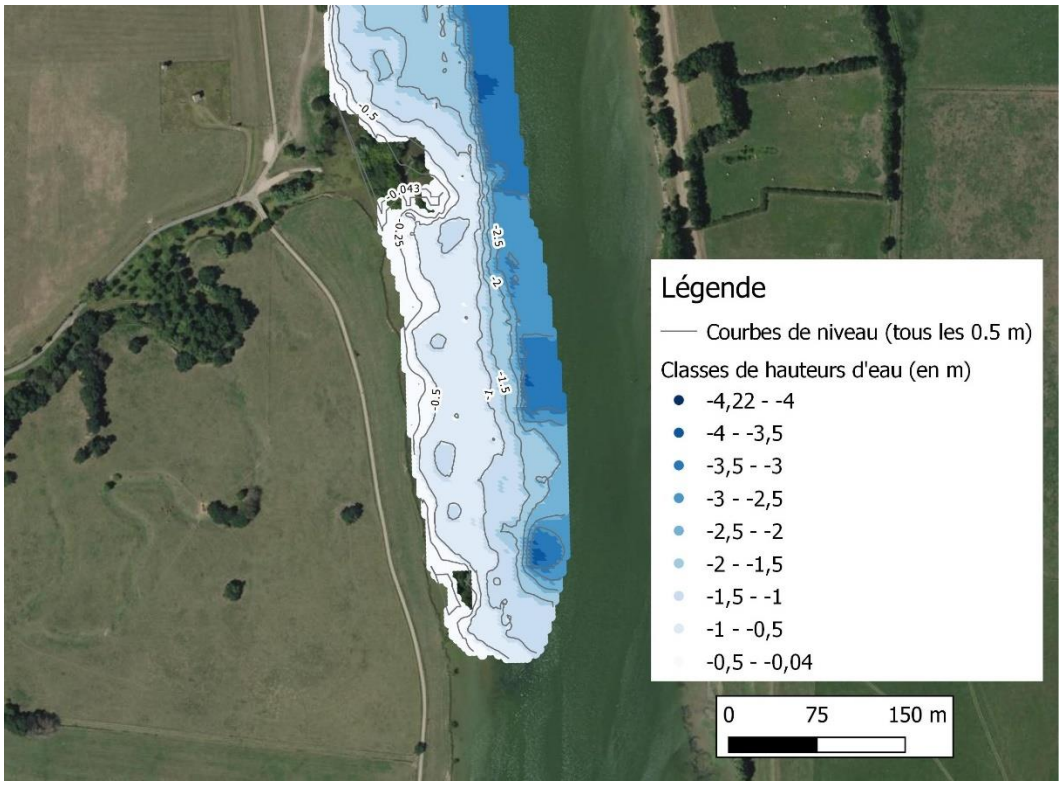

Exemple de cartes réalisées : carte des hauteurs d'eau sur la partie aval du platis de la Mouge à Senozan

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)
AAPPMA concernées : St-Maurice-de-Satonnay, Pont-de-Vaux

Etat initial avant travaux de la Mouge en amont d'Azé

Contexte :

Le Département de Saône-et-Loire a pour projet, dans la cadre du Contrat des rivières du Mâconnais, de restaurer la morphologie du lit de la Mouge en amont du bourg d'Azé aux lieux-dits « Fourgeau » et « La Bouzolle » sur un linéaire de 800 m environ. Le lit mineur de la Mouge ayant été autrefois déplacé pour alimenter en eau un ancien moulin, le projet prévoit de remettre le cours d'eau dans son fond de vallée naturel. Le ruisseau de Joux et le ruisseau des Prés de la Côte, deux petits affluents de la Mouge situés dans le secteur d'intervention, sont aussi concernés par ces travaux dans leur zone de confluence. Cet aménagement permettra aussi l'effacement, par contournement, d'un obstacle majeur à la continuité écologique implanté en travers du lit actuel de la Mouge.

Dans l'objectif d'évaluer l'efficacité des travaux projetés, la Fédération a engagé en 2018 un état initial avant travaux de la Mouge dans le secteur d'intervention. Dans ce cadre, des inventaires de la faune piscicole, un suivi de la température de l'eau et des mesures de qualité d'eau ont été réalisés en 2018, 2019 et 2020. Par ailleurs, le protocole CARHYCE, permettant de qualifier l'état morphologique du cours d'eau a aussi été mis en œuvre en 2019 sur 2 stations.

Les données acquises lors de ces inventaires avant travaux pourront ensuite être comparées avec les mêmes inventaires réalisés après travaux afin d'évaluer l'impact des actions entreprises sur le peuplement piscicole de la Mouge.

Principaux résultats des inventaires piscicoles 2018 et 2019 :

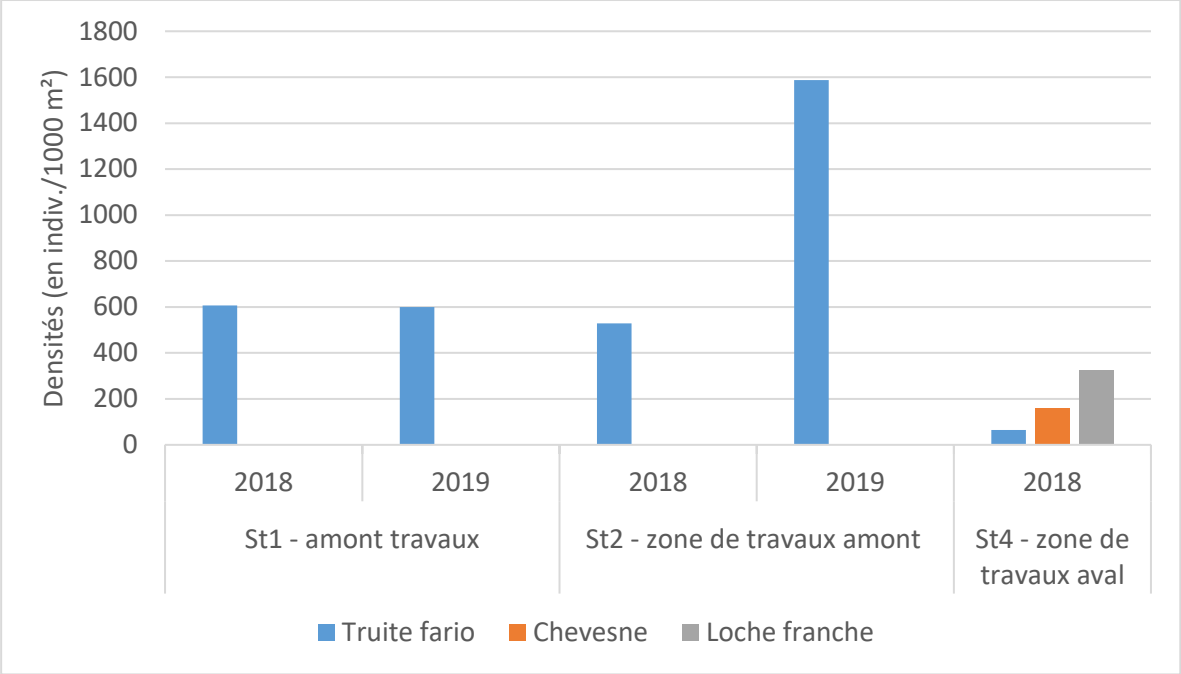

Densités de poissons capturés sur les 3 stations de suivi en 2018 et 2019

La présence de la truite fario sur les stations 1 et 2 est un indicateur de relative bonne qualité de la Mouge, surtout au vu des densités qui sont importantes à très importantes. L'explosion des effectifs de truites sur la station 2 en 2019 est difficile à expliquer. On peut supposer qu'en raison des débits très faibles du ruisseau au moment de l'inventaire, que les nombreuses sous-berges présentes sur la station 2 ont pu constituer un abri de qualité pour cette espèce.

L'absence des espèces d'accompagnement de la truite sur ces deux stations, comme le vairon, le chabot ou encore la loche franche, indique néanmoins une dégradation du peuplement piscicole. Cette absence pourrait être due à une disparition de ces espèces, par exemple suite à une forte pollution, et à l'impossibilité pour ces espèces de recoloniser ces stations en raison de la présence de seuils non franchissables pour ces espèces en aval.

Les résultats obtenus sur la station 4 en 2018, démontrent clairement la mauvaise qualité du peuplement piscicole de ce bras de Mouge aujourd'hui privé de la majeure partie de son débit. Le manque d'ombrage et les faibles débits favorisent un réchauffement important de la température de l'eau, qui profitent au développement du chevesne au détriment de la truite fario. Néanmoins, la présence de la loche franche est intéressante car cette espèce est attendue dans ce type de cours d'eau. Même si ses densités sont aujourd'hui très faibles, cette espèce pourrait, suite à la mise en œuvre des travaux de restauration, se développer sur cette station et même recoloniser la partie amont de la Mouge, jusqu'à la station 1. Ce serait alors un indicateur de la qualité des travaux réalisés.

Perspectives :

La rédaction du rapport d'étude concernant les résultats des suivis 2020 sera achevée au début de l'année 2021. Les travaux étant prévus au cours de l'été 2021, le suivi sera ensuite renouvelé après travaux afin de mesurer l'efficacité des travaux entrepris sur les peuplements piscicoles de la Mouge.

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)
AAPPMA concernée : Saint-Maurice-de-Satonnay

Suivi de l'effacement d'un seuil sur le ruisseau des Naudiots à Marmagne

Contexte :

Le Contrat Territorial Arroux Mesvrin Drée prévoit la mise en œuvre d'actions de restauration de la continuité écologique dans le bassin de l'Arroux. Dans ce cadre, un barrage implanté sur le ruisseau des Naudiots à Marmagne a été supprimé au cours de l'automne 2017 par la Communauté Urbaine Creusot-Montceau. Ce barrage, lié à une ancienne prise d'eau, était infranchissable en montaison pour la faune piscicole.

Afin d'évaluer l'intérêt des travaux effectués pour la faune piscicole, la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique a mis en œuvre une étude du peuplement piscicole du ruisseau avant et après travaux afin d'observer les évolutions éventuelles. Des inventaires piscicoles ont ainsi été réalisés en 2015 et en 2017, avant la réalisation des travaux d'effacement du barrage, puis se poursuivent, après travaux en 2018 et 2020 (l'inventaire 2019 n'a pu être réalisé en raison d'une interdiction de réaliser des pêches électriques due à la sécheresse).

Par ailleurs, afin d'aider à l'interprétation des résultats, une campagne de suivi de la température de l'eau a été réalisée au cours de l'été 2018 ainsi qu'une campagne de suivi physico-chimique.

Principaux résultats :

Les inventaires piscicoles réalisés en 2015 et 2017 avant travaux ont clairement mis en évidence l'impact négatif du barrage de l'ancienne prise d'eau sur les peuplements piscicoles du ruisseau. En effet, jusqu'en 2017, alors qu'une population de truite fario était présente en aval du barrage (station St2), il n'y avait quasiment aucune truite en amont (station St1). En 2018, quelques mois après l'effacement de l'ouvrage, l'inventaire réalisé sur la station St1 montre que, non seulement la truite fario a pu coloniser la partie amont du ruisseau, mais aussi qu'elle a pu s'y reproduire puisque des juvéniles y ont été contactés. L'inventaire 2020 confirme cette tendance avec des densités de truite fario semblables entre les stations 1 et 2.

Barrage de la prise d'eau, implanté jusqu'en 2017 sur le ruisseau des Naudiots à Marmagne

Le ruisseau des Naudiots à l'emplacement de l'ancien barrage de la prise d'eau juste après travaux

Perspectives :

Le rapport incluant les données 2020 sera finalisé au début de l'année 2021.

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)
AAPPMA concernée : Marmagne

Travaux de restauration du ruisseau des Vernes de Lyre : évaluation de l'intérêt des travaux réalisés pour la faune piscicole

Contexte :

Le ruisseau des Vernes de Lyre est un petit ruisseau salmonicole classé en 1ère catégorie piscicole, qui s'écoule dans le bassin-versant du Rançon à Broye. Ce ruisseau est marqué au lieu-dit « Vernes de Lyre » par la présence d'une prise d'eau potable importante destinée à alimenter les communes de la Communauté de Communes Le Creusot-Montceau. Par ailleurs, un busage de 80 m de long, implanté 200 m en aval de la prise d'eau contribuait aussi à une artificialisation du ruisseau. Dans le cadre du Contrat Territorial Arroux Mesvrin Drée, le Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement de l'Arroux a procédé au cours de l'été 2017 à l'enlèvement du busage et en la création d'un nouveau lit pour le ruisseau. Les travaux de restauration se sont poursuivis en 2019 avec la création, par la Communauté de Communes, d'une rivière de contournement au niveau de la prise d'eau potable et par une modulation du débit minimum biologique qui permet d'augmenter à certaines périodes de l'année le débit en aval de la prise d'eau.

Afin d'évaluer l'intérêt des travaux engagés pour la faune piscicole, la Fédération de pêche de Saône-et-Loire a décidé de mettre en œuvre une étude de suivi du peuplement piscicole avant et après travaux. Des inventaires piscicoles ont ainsi été réalisés en 2015 et en 2016, avant travaux, puis se sont poursuivis en 2018, après la réalisation des travaux d'enlèvement du busage, puis en 2020, après les travaux de contournement de la prise d'eau.

Principaux résultats :

Les différents inventaires piscicoles réalisés en 2015, 2016 et 2018 sur 3 stations n'ont permis de capturer qu'une seule espèce, la truite fario. Cette faible diversité spécifique est, à priori, « normale » dans ce type de ruisseau caractérisé par une taille modeste et une forte pente qui limite l'accès à d'autres espèces comme le chabot ou le vairon.

Les différents inventaires réalisés ont clairement mis en évidence l'impact négatif de la prise d'eau potable sur les peuplements piscicoles du ruisseau. La réduction drastique du débit entraine sur la station St2, située en aval de la prise d'eau, la quasi-disparition de la population de truite fario, qui est pourtant bien implantée sur la station St1, située en amont de cet ouvrage.

Par ailleurs, l'inventaire réalisé sur la station 3 en 2018, implantée sur le tronçon restauré suite aux travaux d'enlèvement du busage réalisés au cours de l'été 2017, a permis de constater la recolonisation de ce secteur par la truite fario. Les densités observées y étaient cependant beaucoup trop faibles. Ce résultat est dû, d'une part au très faible débit du ruisseau sur cette station (impact de la prise d'eau située en amont), et d'autre part à un habitat dont la qualité n'était en 2018 pas optimale en raison des travaux réalisés récemment.

Les inventaires réalisés en 2020 confirment cette tendance avec la présence de truites fario sur les 2 stations implantées en aval de la prise d'eau mais avec des densités toujours trop faibles.

Le ruisseau des Vernes de Lyre après travaux : cette portion était jusqu'en 2018 couverte par un long busage

Perspectives :

Le rapport incluant les données 2020 sera finalisé au début de l'année 2021. Le suivi se poursuivra au minimum pendant encore 2 années.

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)
AAPPMA concernée : Marmagne

Restauration morphologique de la Gravaise à Montbellet (71) : étude du peuplement piscicole avant travaux

APRR et l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône-&-Doubs avaient pour projet de restaurer en 2020 la morphologie du lit mineur de la Gravaise à Montbellet sur un linéaire de 150 m environ au niveau du pont de l'autoroute A6. Le lit mineur de la Gravaise était en effet dans ce secteur très artificialisé : les berges du lit sont bétonnées sous l'A6, le lit est surélargi et un pont d'accès à un pré est implanté quelques mètres en amont de l'autoroute.

Afin d'évaluer le gain écologique des travaux de restauration envisagés, APRR et l'EPTB Saône-et-Doubs ont missionné la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour réaliser un inventaire piscicole avant la réalisation des travaux. Cet inventaire sera ensuite renouvelé après travaux pour pouvoir comparer l'évolution du peuplement piscicole.

La Gravaise sous le Pont de l'A6 avant travaux (Crédit photo : EPTB Saône-et-Doubs)

Le peuplement piscicole inventorié en 2020 sur la Gravaise est marqué par l'absence de la truite, espèce repère dans ce type de ruisseau ainsi que par les faibles effectifs de chabot. Néanmoins, il est intéressant de constater les fortes abondances du vairon, une espèce d'accompagnement de la truite. L'Indice Poisson Rivière, avec un score de 23, indique logiquement que le peuplement piscicole est de qualité moyenne.

Responsable : Julien Maupoux
Financement : APRR, EPTB Saône-et-Doubs
AAPPMA concernée : aucune

Inventaire piscicole de la Bourbonne à Buffières (commune de Montbellet)

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône-&-Doubs avait pour projet en 2019 de restaurer la morphologie du lit mineur de la Bourbonne à Buffières (commune de Montbellet). Le lit mineur de la Bourbonne était en effet dans ce secteur très artificialisé, influencé notamment par le barrage d'alimentation du bief de l'ancien moulin de Buffières.

Afin d'évaluer le gain écologique des travaux de restauration réalisés, l'EPTB Saône-et-Doubs a missionné en 2019 la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour réaliser un inventaire piscicole avant la réalisation des travaux.

Le compte-rendu de cet inventaire rédigé en 2020 indique que le peuplement piscicole est marqué par l'absence de la truite fario, espèce repère de ce type de cours d'eau. Cette absence est un indicateur fort de la dégradation du cours d'eau. Si la présence de vairon est intéressante, on remarque également la sur-représentation des espèces appréciant les eaux chaudes : goujon, gardon, chevesne, bouvière, … Logiquement, le calcul de l'Indice Poisson Rivière, avec une note de 30,1 indique que le peuplement piscicole est de qualité médiocre. Cet inventaire piscicole sera renouvelé après travaux pour évaluer l'efficacité des travaux entrepris.

Responsable : Julien Maupoux
Financement : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse, EPTB Saône-et-Doubs
AAPPMA concernée : aucune

LES TRAVAUX EN RIVIERE

Restauration du bras mort des Vergettes à Lays-sur-le-Doubs

Dans sa partie sauvage, en amont de Navilly, le Doubs a conservé de belles potentialités pour les espèces piscicoles (dont le brochet). Néanmoins, les extractions de granulat, l'endiguement et les transformations du cours d'eau et de ses affluents liés à l'activité humaine, ont restreint grandement les fonctionnalités piscicoles de la rivière. Aujourd'hui, un grand nombre de bras morts sont en passe de comblement ou ne sont plus suffisamment alimentés en eau par le Doubs et sa nappe d'accompagnement.

Dans la continuité de l'étude des potentiels piscicoles de la Basse Vallée du Doubs menée par les Fédérations de pêche de Saône-et-Loire et du Jura et le bureau d'étude TELEOS, la Fédération a proposé et rédigé le scénario de restauration du bras mort des Vergettes situé sur la commune de Lay-sur-le-Doubs.

Les travaux ont été réalisés et achevés lors de l'automne 2020. Ces derniers, estimés à 148 000 € ont été confiés à l'EPTB Saône-et-Doubs. Ils ont été financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire et l'EPTB Saône-et-Doubs.

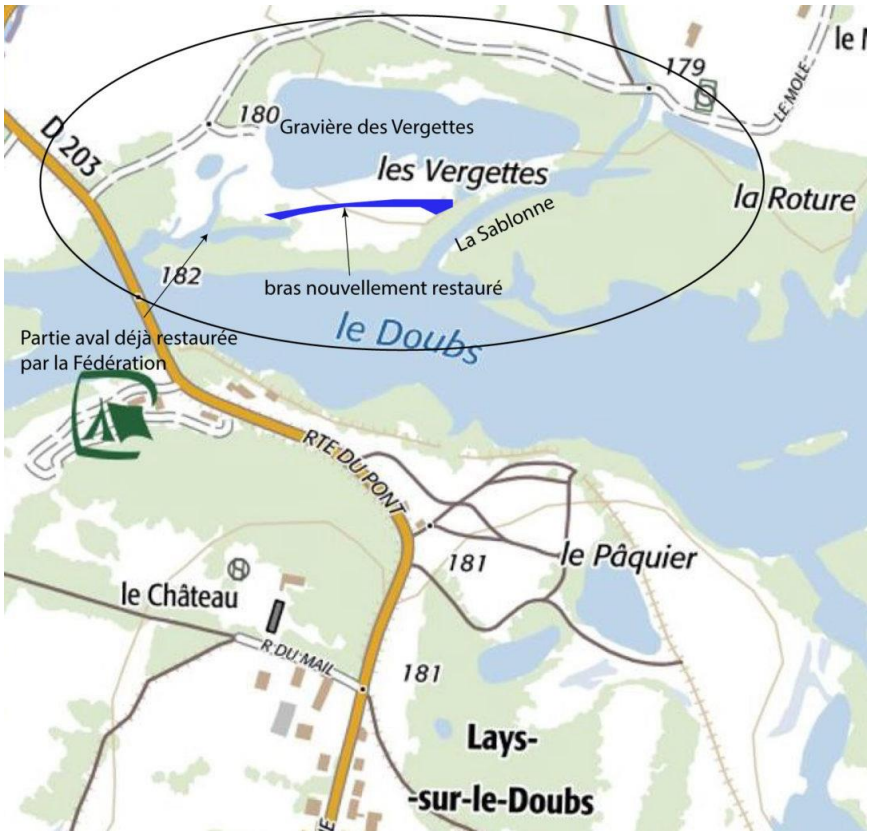

DES TRAVAUX POUR FAVORISER LA REPRODUCTION DU BROCHET ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FAUNE ET LA FLORE LOCALE.

Le bras mort des Vergettes, dans sa partie la plus aval avait déjà été restauré par la Fédération dans le début des années 2000.

Mais le restant du bras était encore comblé. Il a donc été aménagé pour favoriser la reproduction du brochet et des autres espèces piscicoles. Ces berges ont été végétalisées afin de garantir la stabilité du nouveau bras et d'assurer des fonctions écologiques essentielles au maintien de la faune locale.

Mais ce n'est pas tout ! Avec les matériaux extraits pour refaçonner l'ancien bras mort (environ 6 000 m3), des hauts fonds ont été créés dans la gravière des Vergettes, situés à proximité. Ces hauts fonds permettront d'augmenter les surfaces favorables à la reproduction de tout un ensemble d'espèces piscicoles vivant dans la gravière. Des troncs et souches d'arbres indésirables (érable négundo) et de quelques saules, coupés sur le chantier, ont aussi été disposés dans la gravière afin de constituer des abris pour les poissons.

Enfin, une partie des matériaux restant a été utilisée pour restaurer de manière écologique les berges de la sablonne, petite rivière toute proche du site.

Synthèse des travaux sur le site des Vergettes

Couches cartographiques: Ign – EPTB S&D
Réalisation: EPTB S&D – Mars 2019

PHOTOGRAPHIES DU SITE PENDANT LES TRAVAUX

Responsable : Rémy Chassignol
Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (80 %), EPTB Saône-et-Doubs (10%), FNPF (6 %), FDAAPPMA 71 (4%)
AAPPMA concernée : Pierre de Bresse

Emergence de travaux de restauration de bras mort de la Loire

Dans le courant de l'été 2020, 8 annexes hydrauliques de la Loire (ancien lit, bras mort) ont été étudiées afin d'en déterminer les potentialités écologiques et d'envisager d'éventuelles pistes de restauration.

L'analyse des données et la rédaction du rapport sera entreprise dans le courant de l'année 2021.

Responsables : Rémy Chassignol – Camille Marcon
Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50%)
AAPPMA concernée : Paray-le-Monial, Digoin, Bourbon-Lancy

PECHES DE SAUVETAGE

Des opérations de pêche de sauvetage par pêche électrique des peuplements piscicoles des cours d'eau sont régulièrement effectuées par la Fédération. Ces opérations mobilisent généralement le service technique et le service garderie de la Fédération.

● **Pêche de sauvetage pour le compte de Voies Navigables de France :**

Sur le Canal du Centre : biefs 7/8, 10/11 Océan (AAPPMA de MONTCEAU-LES-MINES), biefs 11/12 Océan (AAPPMA de SAINT-VALLIER) 22/23, 24/25, 25/26 Océan (AAPPMA de PARAY-LE-MONIAL), Biefs 21/22 Méd (AAPPMA de DENNEVY).

Réalisé avec la Fédération de pêche 21. **Remerciements pour la participation bénévole des AAPPMA concernées, d'Alain Mercier, de Didier Pageaux et de Roland Mazoyer.**

Demandeur : Voies Navigables de France

Rivière : Canal du Centre

Date : 14, 15, 16, 17 et 22 janvier 2020

Quantitatif des poissons capturés : 520 kg sandre, 2 370 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, brème et carassin), 1 565 kg carpe, 875 kg silure, 60 kg black-bass et 35 kg brochet (l'ensemble des poissons capturés ont été relâchés dans le canal).

Illustration des pêches de sauvetage réalisées sur le Canal du Centre en 2020.

● **Pêche de sauvetage de la Noue à Brandon**
Demandeur : Eurovia
Contexte : Travaux de mise en 2 x 2 voies de la RCEA
Lieu : Brandon
Date : 29 juin 2020
Bilan : goujon (110 indiv.), chevesne (112 indiv.) ; autres espèces minoritaires : loche franche, ablette, perche soleil, gardon, écrevisse américaine.

● **Pêche de sauvetage de la Corne à Lux**
Demandeur : Socafl
Contexte : Travaux de restauration écologique de la Corne (suppression d'un ancien clapet)
Lieu : Lux
Date : 1er septembre 2020

AUTRES PRESTATIONS DIVERSES

● **Prélèvement de poissons pour analyse sur la Somme à Issy-l'Evêque**
Objectif : prélèvements de poissons pour analyse
Demandeur : Orano
Rivière : La Somme
Date : 17 septembre 2020
Bilan : Espèces capturées : espèce très majoritaire : chevesne ; espèces abondantes : poisson-chat, gardon, brochet (juvéniles, env. 30 indiv.) ; espèces peu ou très peu abondantes : goujon, spirlin, perche soleil, rotengle, lamproie de planer.
Espèces conservées pour analyse : chevesne : 2 500 g, poisson-chat : 1 800 g.

● **Participation échantillonnage piscicole sur la Loue (département 25)**
Objectif : étude piscicole sur la Loue
Demandeur : Fédération de Pêche du Doubs
Rivière : La Loue à Cléron (département 25)
Date : 23 juillet 2020

● **Participation échantillonnage piscicole sur la rivière d'Ain et le Drouvenant (département 39)**
Objectif : suivi piscicole
Demandeur : Téléos
Rivière : La rivière d'Ain à MESNOIS, le Drouvenant à PATORNAY (Département 39)
Date : 23, 24 juillet 2020

Demande d'évolution réglementaire (ouverture, fermeture, parcours no-kill…)

Cette année la Fédération a fait part à l'Administration de demandes d'évolutions réglementaires.

Mise en place d'une fenêtre de capture pour le brochet sur certains parcours du département

Dans l'objectif de mieux préserver les populations de brochet, la Fédération a travaillé auprès de l'Administration départementale pour obtenir de nouvelles mesures plus adaptées à la biologie de l'espèce.

A titre expérimental, sur certains secteurs favorables, une fenêtre de capture a été mise en place pour protéger les grands brochets ; ceci dès le 1er janvier 2021.

Les brochets de longueur **inférieure à 60 cm** et ceux de **longueur supérieure à 80 cm** doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture.

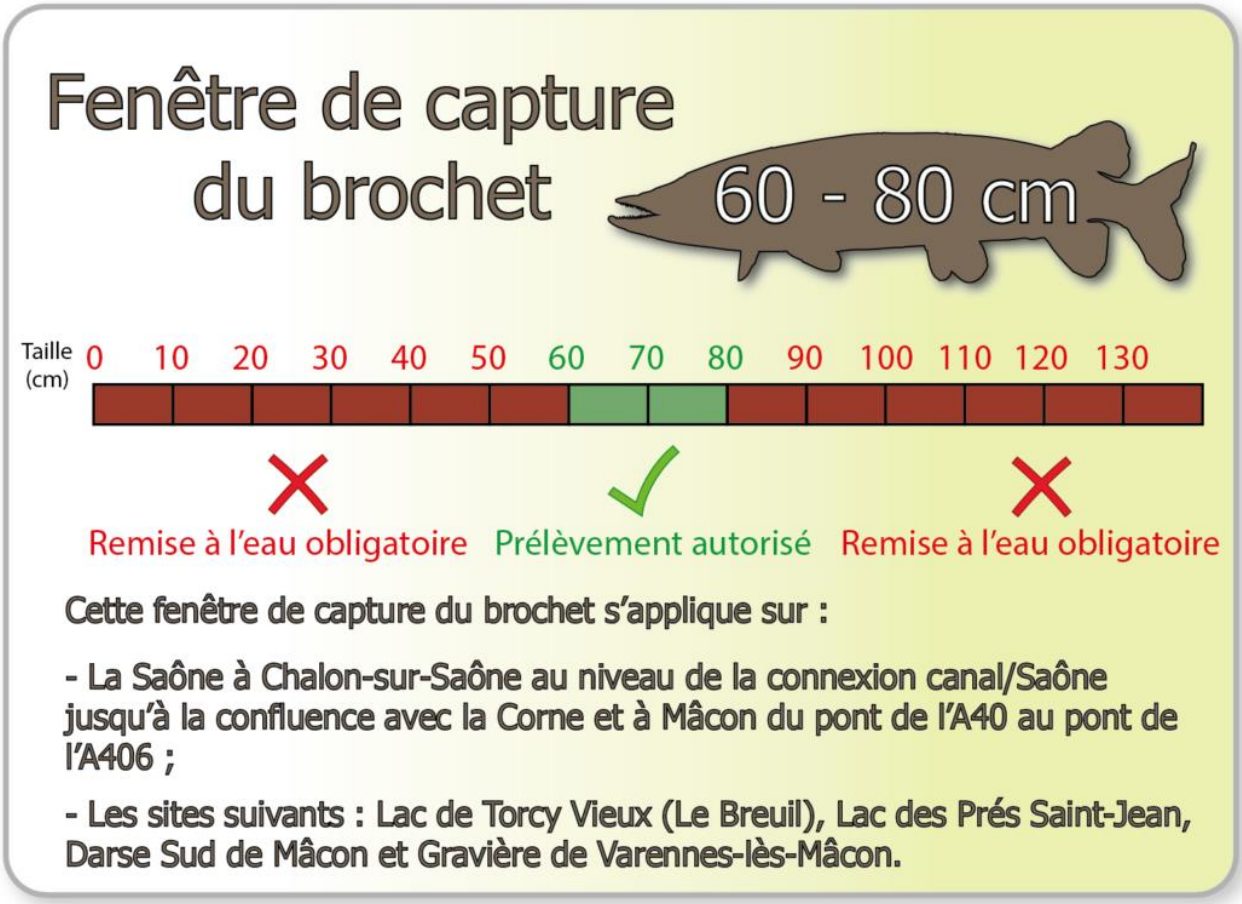

Où la mesure s'applique-t-elle ?

La fenêtre de capture du brochet est effective à compter du 1er janvier 2021 sur les sites suivants :

- La Saône à Chalon-sur-Saône depuis la confluence avec le canal du Centre jusqu'à la confluence avec la Corne,
- La Saône à Mâcon entre le pont de l'autoroute A40 et celui de l'autoroute A 406, darse sud de Mâcon (35 ha) comprise,
- Le réservoir de Torcy le Vieux (71 ha) au Breuil,
- Le lac des Près Saint-Jean (24 ha) à Chalon-sur-Saône,
- La Gravière de Varennes les Mâcon (19 ha).

Pourquoi

- **Les grands brochets sont les meilleurs géniteurs.** Ils pondent plus d'œuf : 18 000 œufs pour une femelle de 50 cm contre 78 0000 œufs pour une femelle de 80 cm. Les gros poissons produisent aussi des œufs avec plus de réserves nutritives ce qui est beaucoup plus intéressant pour les alevins à naître,
- **Les femelles de brochet vivent plus d'une quinzaine d'année.** C'est un gage de nombreuses années de reproduction. Au-delà de 80 cm, les brochets ont encore de nombreuses années de reproduction devant eux,
- **Les grands brochets sont parmi les cibles favorites des pêcheurs**. Ils sont donc une part importante du prélèvement,
- **Le renouvellement des grands brochets est très lent** contrairement aux petits sujets,
- **La taille minimale de capture est inadaptée au développement naturel de l'espèce.** Pour conserver ces grands poissons, c'est d'abord eux qu'il faut protéger. Or la taille minimale de capture présente des effets pervers. Elle ne permet de protéger que les petits sujets, ceux les moins féconds. La taille minimale de capture opère aussi une sélection génétique en faveur des petits sujets. Ce sont en effet les poissons qui ont les croissances les plus faibles et les tailles adultes les plus réduites qui ont le plus de chance de survivre. La sélection par taille minimale de capture va à l'encontre de la sélection naturelle qui tend à favoriser les grands poissons (meilleurs taux de survie, plus fécond et garant d'une meilleure stabilité des populations.)

L'objectif de cette mesure est de mieux protéger l'espèce tout en permettant aux pêcheurs de capturer plus régulièrement des brochets (meilleure efficacité de reproduction), et bien évidemment plus régulièrement des très gros brochets.

La mise en place de cette mesure sera suivie au moyen de l'application carnet de capture que la Fédération va mettre à disposition des pêcheurs dans le courant de l'année 2021 (www.fishcapture.fr).

Mise en place de réserves temporaires pour le brochet et le sandre

L'ouverture de la pêche du brochet est fixée par le code de l'environnement au dernier samedi d'avril sur tout le territoire national. Déroger à cette règle, expose, la Fédération à des sanctions financières (FNPF, EHGO) pour non-respect des règles de réciprocité.

Dans un souci de protection du sandre pendant sa période de reproduction, il nous a semblé préférable de ne pas ouvrir sa pêche au dernier samedi d'avril mais de la décaler au 15 mai ; la fin avril étant trop précoce.

Cette règle a été acceptée par l'Administration en toutes rivières et plans d'eau du département excepté là où la pêche professionnelle s'exerce encore : la Saône, le Doubs et la Seille Navigable.

Sur ces 3 rivières, l'Administration (DREAL et DDT) a retenu le dernier samedi d'avril comme date unique d'ouverture de la pêche du brochet et du sandre. Afin de mieux protéger, le sandre pendant sa période de reproduction, nous avons donc demander la mise en place de réserves temporaires sur des secteurs avérés très propices à la reproduction de l'espèce. Sur ces sites, l'ouverture de la pêche du brochet et du sandre est programmée au 15 mai.

Nom de la réserve	Limites	Commune	AAPPMA
Gravière des sablons connectée avec la Saône	Toute la gravière	Crêches-sur-Saône	Crèches-sur-Saône
Darse du port fluvial de Mâcon	Toute la darse	Mâcon et Varennes-les-Mâcon	Mâcon
Gravière de Varennes-les-Mâcon	Toute la gravière	Varennes-les-Mâcon	Mâcon
Gravière de Fleurville	Toute la gravière	Fleurville	Lugny
Darse du port sud de Chalon-sur-Saône	Toute la darse	Saint Marcel et Epervans	Chalon-sur-Saône
Le Canal du Centre à Chalon-sur-Saône	Depuis la Saône jusqu'à l'aval de la dernière écluse	Chalon-sur-Saône et Crissey	Chalon-sur-Saône
Gravière des Motrots	Toute la gravière	Navilly	Pierre-de-Bresse
Gravière des Vergettes	Toute la gravière	Lay-sur-le Doubs	Pierre-de-Bresse

Responsables : Georges Guyonnet, Rémy Chassignol

Réservoir de pêche à la mouche à l'étang des Cloix

Ce plan d'eau de 3,7 hectares est la propriété de la ville d'Autun et sert de réservoir d'eau potable. Après plusieurs années d'études et d'analyses, l'étang des Cloix devient enfin un réservoir de pêche à la Mouche.

Il a été aménagé avec des pontons réalisés après diverses études écologiques et une cartographie des espèces protégés.

L'inauguration de l'étang des Cloix en réservoir de pêche à la mouche a eu lieu le vendredi 16 octobre 2020.

Une convention de mise à disposition et de gestion a été signée entre la Ville d'Autun, le SMEMAC, la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire et l'AAPPMA d'Autun « Union Gaule Autunoise et Pêcheurs Morvandiaux ».

Responsable : Cédric Goujon
AAPPMA concernée : Autun

Création d'un poste de pêche pour personne à mobilité réduite (PMR) sur la Seille à Louhans

L'AAPPMA de Louhans et la Fédération ont eu pour projet la création d'un poste de pêche sur la Seille à Louhans. En 2019, un dossier de demande de subvention a été déposé par la Fédération auprès de la Fédération Nationale de la Pêche en France. Ce projet a vu le jour au cours de l'année 2020.

Responsables : Joël Chatot et Cédric Goujon
Financement : FNPF (7,3 %), Fédération de pêche de Saône-et-Loire (7,3 %), AAPPMA de Louhans (1,6 %), Région Bourgogne Franche Comté (40 %), Département de Saône-et-Loire (14,6 %), Office Nationale des Forêts (14,6 %), Voies Navigables de France et la ville de Louhans (14,6 %)
AAPPMA concernée : Louhans

Concours photo 2020

La Fédération de pêche de Saône-et-Loire a organisé son premier concours photo pour la saison de pêche 2020. Ce concours « gratuit » était ouvert à tout titulaire d'une carte de pêche du département de Saône-et-Loire en 2020. Ce fût l'occasion pour les pêcheurs, de contribuer à valoriser la pêche et les milieux aquatiques dans notre si beau département à travers diverses thématiques.

Pour participer, il suffisait d'envoyer les photos avant le 15 novembre 2020 à contact@peche-saone-et-loire.fr accompagnées du bulletin de participation.

5 thématiques ont été proposées pour 5 chances de gagner une carte de pêche 2021 :

- Paysage,
- Action de pêche,
- Vos captures,
- Faune et Flore,
- Spécial jeune « -18 ans » (nés en 2004 ou après).

Responsable : Cédric Goujon
Financement : Fédération de pêche de Saône-et-Loire

Autres activités de promotion et de développement du loisir pêche

Au cours de l'année 2020, la Fédération a participé à diverses animations :

- Animation découverte des poissons, de la pêche et des milieux aquatique avec « l'espace jeune de Blanzy », le 20 août 2020,

- Stand fédéral lors de la Fête de la Nature à Lalheue, le 10 octobre 2020.

COMMUNICATION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX

Guide 2021 de la pêche en Saône-et-Loire

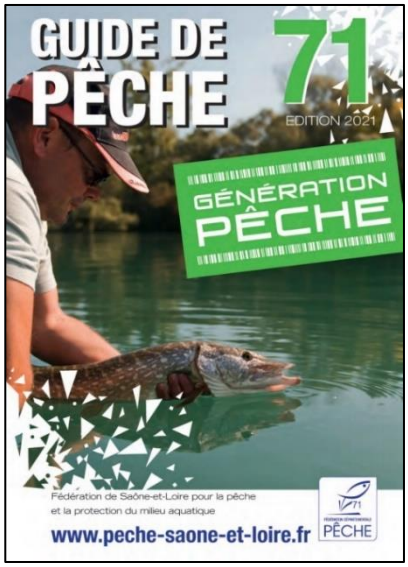

Comme chaque année, le guide de la pêche en Saône-et-Loire a été réédité. Le guide 2021 contient de nombreuses mises à jour : évolutions de la réglementation, changements de présidents, …

L'impression du guide a été confiée à l'entreprise SEIC (Le Creusot).

25 000 exemplaires ont été imprimés et répartis aux AAPPMA en janvier 2021. Le guide est distribué au moment de l'achat des cartes de pêche. Comme chaque année, il est possible de télécharger le guide depuis le site Internet de la Fédération de pêche.

Responsable : Cédric Goujon
Financement : Partenaires publicitaires (85%), FDAAPPMA 71 (15%)

Participation à l'écriture d'article pour le Journal de Saône-et-Loire

Lors de l'année 2020, la Fédération a collaboré à l'élaboration de plusieurs articles pour le Journal de Saône-et-Loire (JSL). Ces derniers sont pour la plupart parus dans la rubrique « Pêche mon Dimanche ».

Responsable : Cédric Goujon

Reportage TV

- **France 3 Bourgogne-Franche-Comté**

Reportage le 17 mai 2020, la réouverture de la pêche à la suite du Covid-19, en compagnie de Gael Champin, Guillaume Sibellas et Cédric Goujon

https://www.youtube.com/watch?v=cckHnKRrKzY&ab_channel=France3Bourgogne-Franche-Comt%C3%A9

Reportage du 24 juillet 2020 avec la participation de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire sur des pêches électriques sur la rivière la Loue dans le Doubs :

https://www.youtube.com/watch?v=6XrdkdwsSJc&ab_channel=France3Bourgogne-Franche-Comt%C3%A9

- **BFM TV**

Reportage le 28 juillet 2020, 53 départements désormais concernés par des restrictions d'utilisation d'eau avec Rémy Chassignol :

https://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/secheresse-53-departements-sont-desormais-concernes-par-des-restrictions-d-utilisation-d-eau-1265757.html

Responsable : Cédric Goujon

Nouvelle carte interactive : GEOPECHE

Une application nommée GEOPECHE a vu le jour en 2020. Il s'agit une carte interactive, gratuite, accessible à tous, depuis votre ordinateur, votre smartphone, votre tablette, du fond de votre canapé ou de votre barque, incluant toutes les rivières et plans d'eau du département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs.

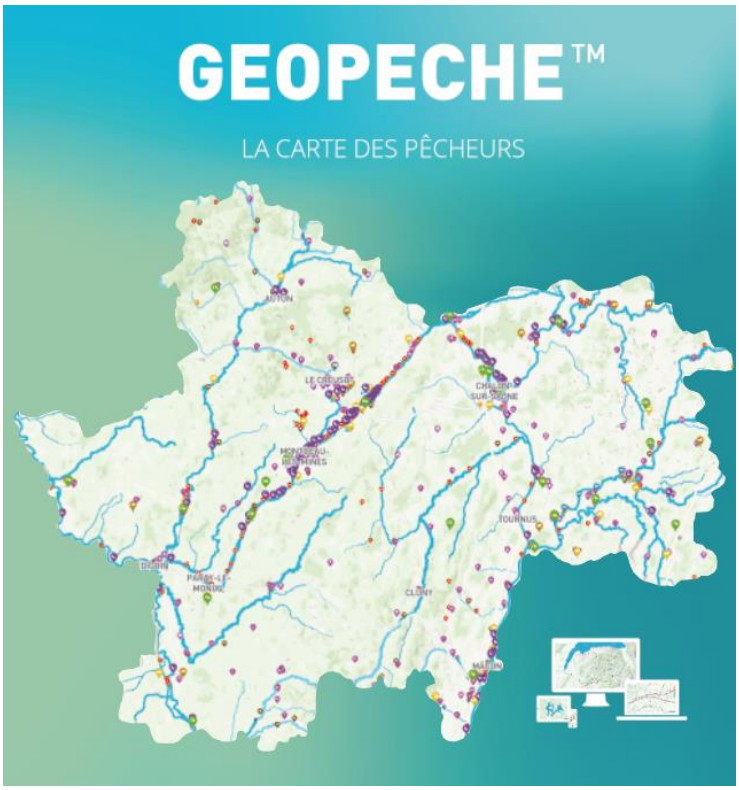

Pour notre département, vous trouverez les informations suivantes :

- Les catégories piscicoles,
- Les parcours de graciation,
- Les parcours Carpe de nuit,
- Les étangs/lacs gérés par les AAPPMA et la Fédération,
- Les vendeurs de carte de pêche (dépositaires),
- Les réserves de pêche,
- Le siège et contact des AAPPMA,
- Les hébergements pêches,
- Les mises à l'eau,
- Et des points règlementaires.

Lien d'accès à la carte interactive GEOPECHE : https://www.geopeche.com/

Responsable : Cédric Goujon
Financement : Fédération de Pêche de Saône-et-Loire

Actualisation des pages pêche « Les étangs, Les carpodromes et No-kill » du site internet

Un état des lieux a été fait pour identifier et remettre à jour nos données concernant les étangs et parcours des différentes AAPPMA. Ainsi, les pages « les étangs », « les carpodromes » et « no-kill » ont été remises à jour.

Une page est maintenant dédiée à chaque site du département de Saône-et-Loire, comprenant :

- La localisation,
- Un plan du site,
- Une description avec la règlementation,
- Le peuplement piscicole,
- Et des photos du site.

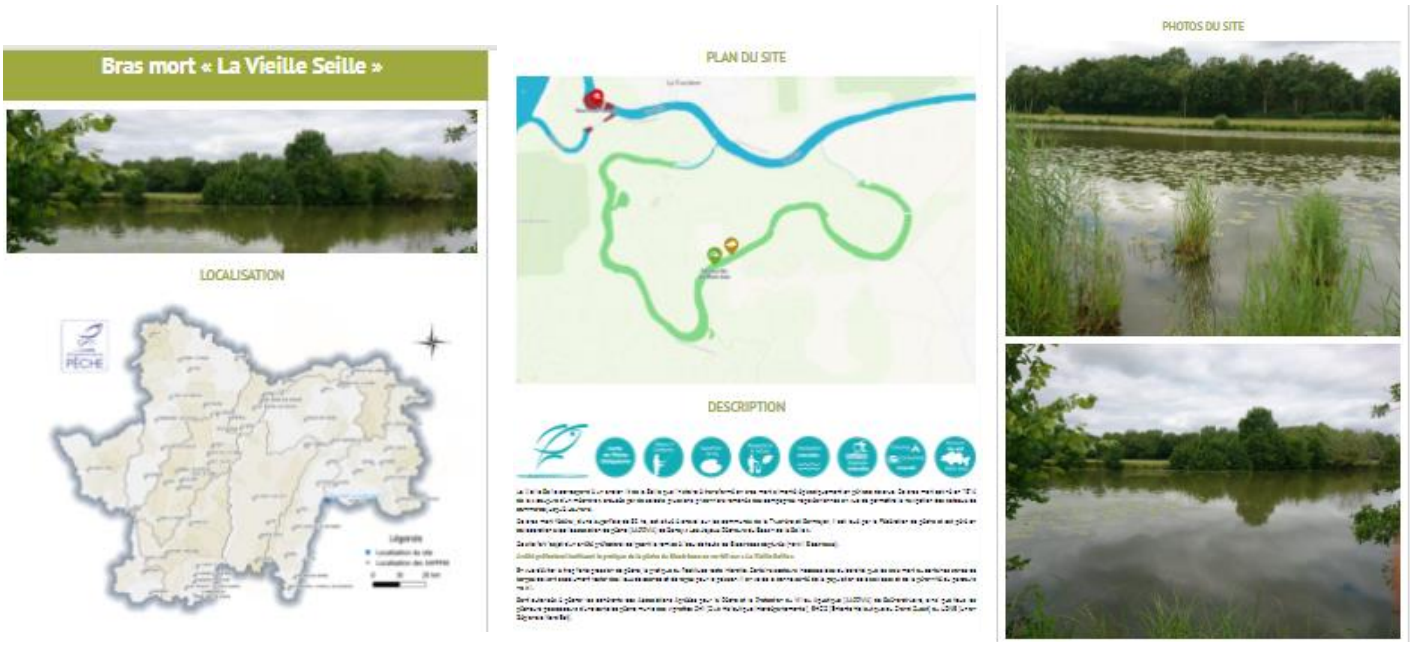

Exemple ci-dessus avec la page de la Vieille Seille

Toutes ces données ne sont pas encore à jour pour la totalité des sites, mais les informations les plus importantes y figurent.

A noter que chaque lien de page des différents étangs et parcours du département sont directement reliés à la carte interactive GEOPECHE.

Responsable : Cédric Goujon

Listing des concours de pêche en Saône-et-Loire

Comme chaque année, le listing des concours de pêche Saône-et-Loire a été réédité. Ce document reprend toutes les manifestations pêche (coup, carpodrome, + de 55 ans, jeune, truite, carnassiers, enduro carpe) réalisées sur les lots de pêche de nos AAPPMA.

Responsable : Cédric Goujon

Site internet de la Fédération : http://www.peche-saone-et-loire.fr

2020 aura été la 20ème année d'existence du site Internet.

Lorsque le site a été ouvert au public (début des années 2000), les connexions étaient encore très marginales. Elles oscillaient entre 2 000 et 10 000 visites à l'année.

Aujourd'hui, les choses ont bien évolué puisqu'Internet est devenu un média incontournable.

L'activité Internet se développe année après année. Tant et si bien qu'aujourd'hui le site Internet de la Fédération est le média le plus utilisé par les pêcheurs pour obtenir de l'information. Avec la pandémie, liée à la covid 19 et à la mise en place de mesures de confinement, l'année 2020 a été l'année de tous les records de connexions.

Les chiffres clés de l'audience du site de la Fédération en 2020

- **209 790 consultations par 129 523 visiteurs distincts pour un total de 443 600 pages vues**

En moyenne, les internautes restent 2,35 minutes sur le site pour une moyenne de 2 pages vues par connexion. Ces statistiques sont tout à fait honorables pour un site internet et montrent que les internautes parcourent relativement bien les pages du site à la recherche d'informations.

Pour cette année 2020, la fréquentation a très nettement augmenté. 2020 a d'ailleurs été l'année de tout les records puisque le site a pour la première fois dépassé la barre des 200 000 visites, soit une augmentation de 69 % comparée à l'année 2019.

Entre 2009 et 2020, le nombre de visites a été multiplié par 12. Cette augmentation des visites peut être liée à la constante actualisation du site ainsi qu'à la rédaction de nombreux articles. Mais l'actualité lié à la covid 19 et la mise en place de confinement avec l'interdiction de pêche explique aussi pour beaucoup ces résultats de fréquentation.

Pour cette année 2020, 82% des visiteurs ayant parcouru nos pages web sont de nouveaux visiteurs.

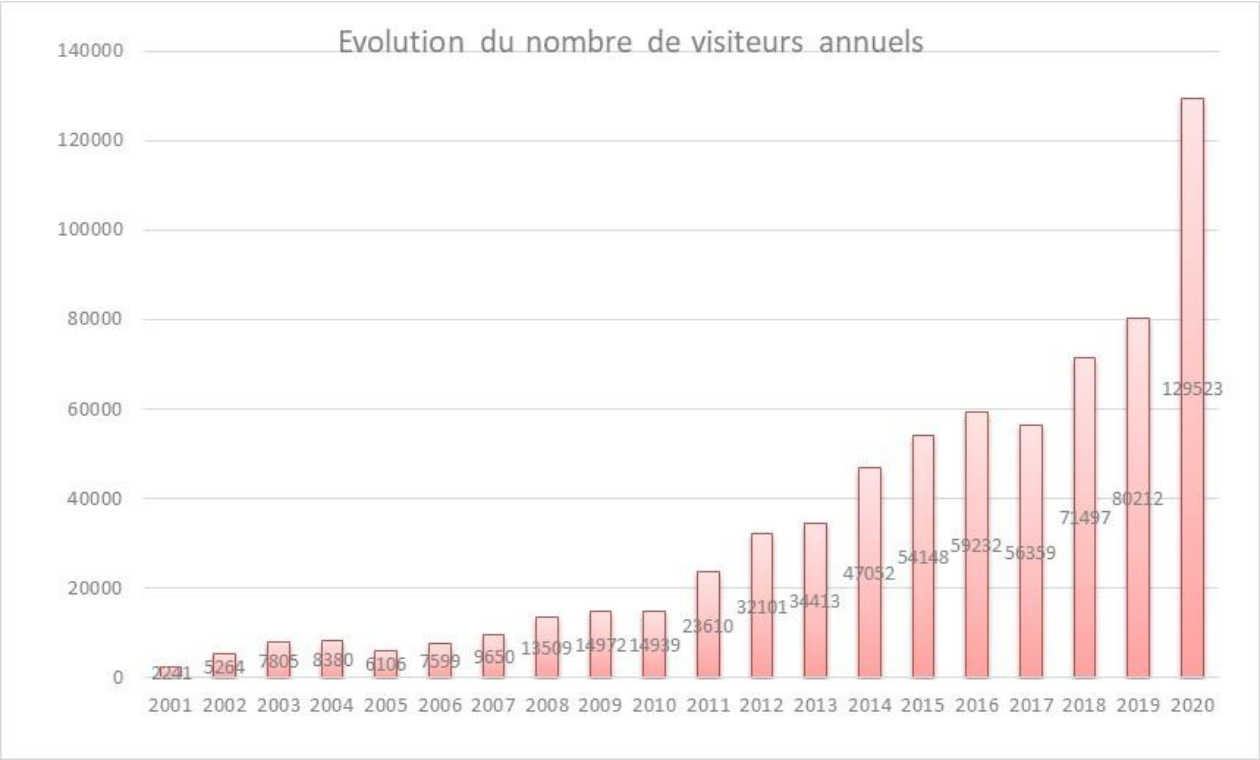
Evolution du nombre de visiteurs annuels
140000
120000
100000
80000
60000
40000
20000
0
2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
5264 7805 8380 6106 7599 9650 13509 14972 14939 23610 32101 34413 47052 54148 59232 56359 71497 80212 129523

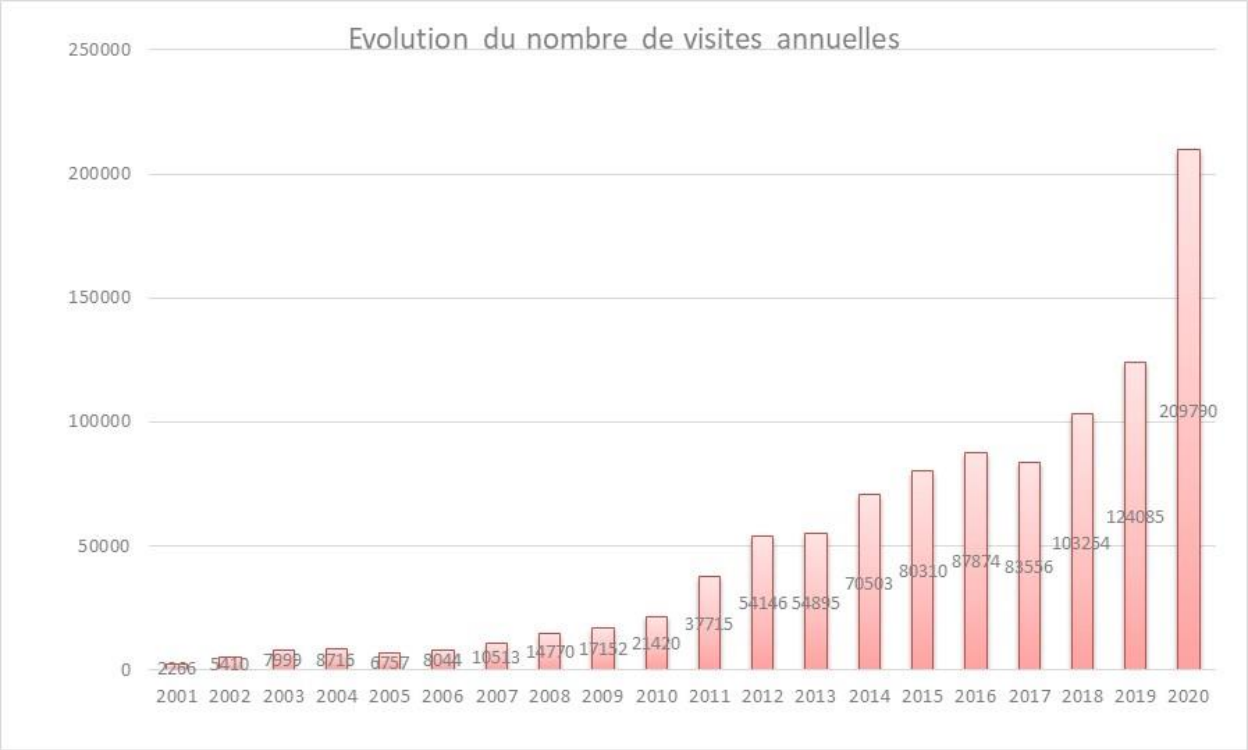
Evolution du nombre de visites annuelles
250000
200000
150000
100000
50000
0
2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
2206 5410 7999 8715 6757 8044 10513 14770 17152 21420 37715 54146 54895 70503 80310 87874 83556 103254 124085 209790

Nationalité des principaux visiteurs

Pays	Visites
France	198 795
Allemagne	4 938
Etats-Unis	1 898
Suisse	1 073
Belgique	6982
Pays-Bas	638

Technologie de consultation du site

25% des consultations sont faites depuis un ordinateur.

69% des consultations sont faites depuis un smartphone.

6% des consultations sont faites depuis une tablette.

Pages les plus consultées par orde d'importance

Classement	Les pages	Nombre de pages vues
1.	Index	93 983
2.	Reprise de l'activité pêche le 15 mai	33 723
3.	Carte de pêche 2020	21 258
4.	Carpe de nuit	19 315
5.	Période d'ouverture	15 973
6.	Les étangs	15 186
7.	Acheter sa carte de pêche	12 784
8.	Extrait réglementation	11 738
9.	Les rivières	10 194
10.	Les AAPPMA	7674

Responsable : Rémy Chassignol

Facebook de la Fédération : https://www.facebook.com/pechesaone.loire

2020 aura été la 6ème année d'existence de la page Facebook de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire (créée en 2015).

Les réseaux sociaux, notamment Facebook occupe une place très importante pour la communication. C'est un réseau incontournable pour faire passer des informations rapides, à un public qui peut être différent de celui du site internet. Avec Facebook on peut toucher plus rapidement tous les pêcheurs en France et à l'étranger.

Les abonnés de la page Facebook

Nous comptabilisons 3 918 abonnés à la page de la Fédération au 31 décembre 2020.

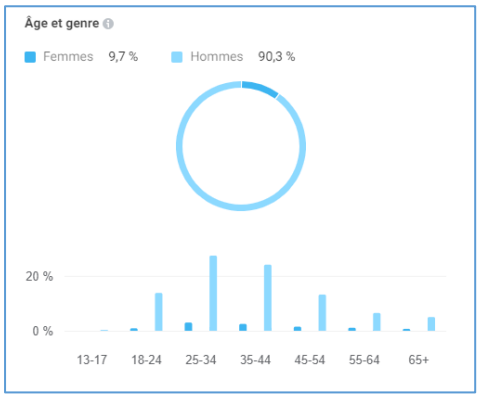

On observe que parmi nos abonnés, 90,3 % sont des hommes, contre 9,7% de femmes. Majoritairement, les tranches d'âges les plus touchées par nos publications et par ce réseau social sont les 25-34 ans (30,7 %) et les 35-44 ans (26,6 %).

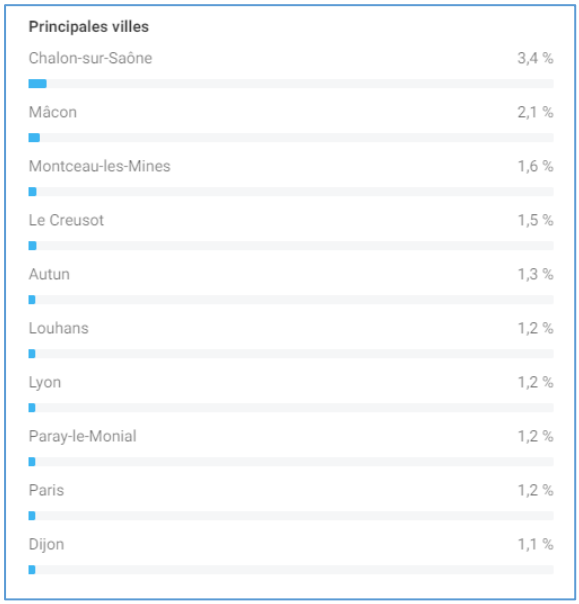

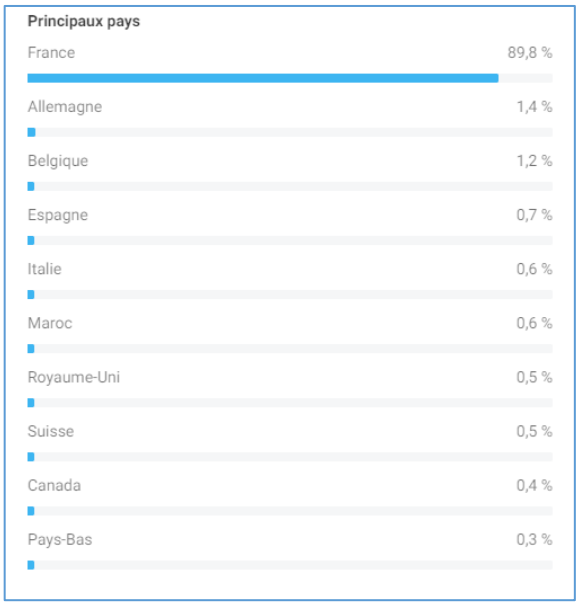

Nos adhérents sont essentiellement français (89.8%), mais l'on constate tout de même des abonnés étrangers, notamment des pays frontaliers tels que l'Allemagne et la Belgique. Les plus gros pourcentages de nos abonnés sont situés sur les plus grosses villes de notre département, qui correspondent également à nos plus grosses AAPPMA.

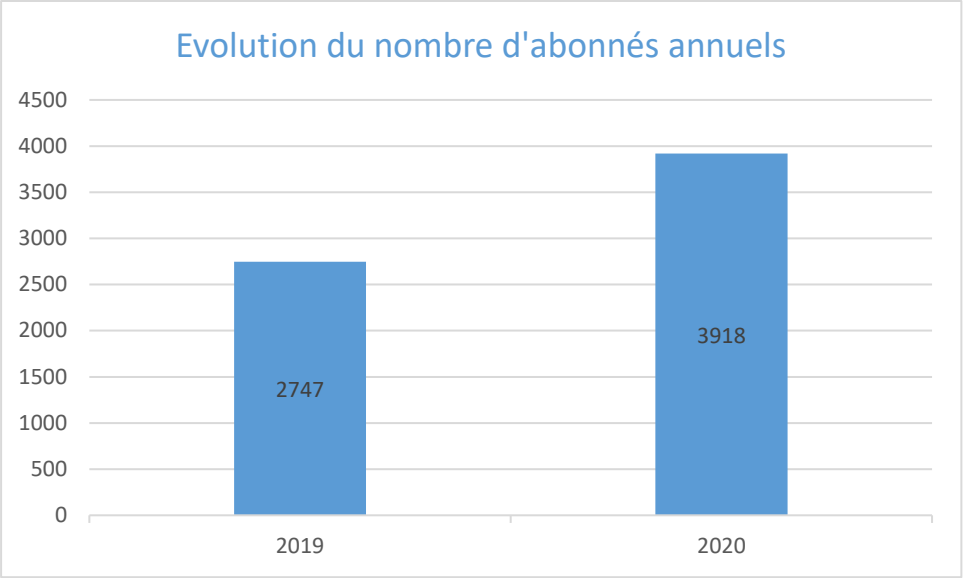

De 2019 à 2020, nous comptons 1 171 nouveaux abonnés à la page Facebook.

<u>Les publications et couvertures de la page Facebook</u>

<u>Définition couverture :</u> Nombre de personnes ayant consulté un contenu sur la Page ou portant sur la Page, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec la Page, etc.

83 publications ont été mises en ligne au cours de l'année 2020 pour un total de 131 335 couvertures par les internautes. Les publications qui ont eu le plus de succès sont :

- Mise en place d'une fenêtre de capture pour le brochet : 71 800 couvertures,
- Pêche et confinement : 31 000 couvertures,
- Pêche de sauvetage canal : 19 700 couvertures.

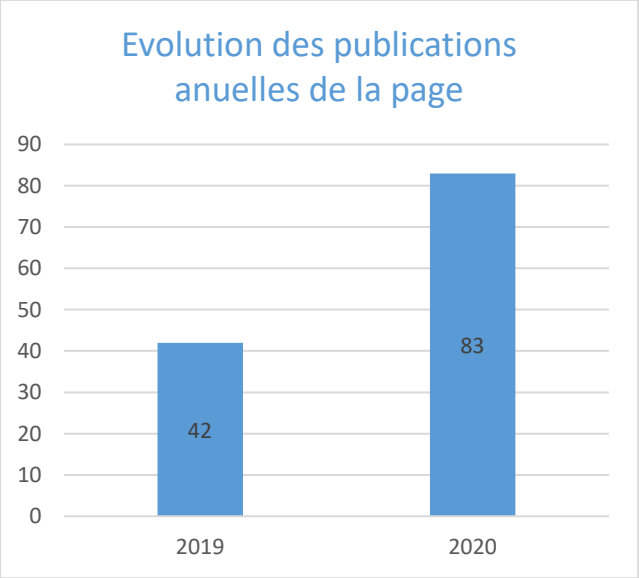

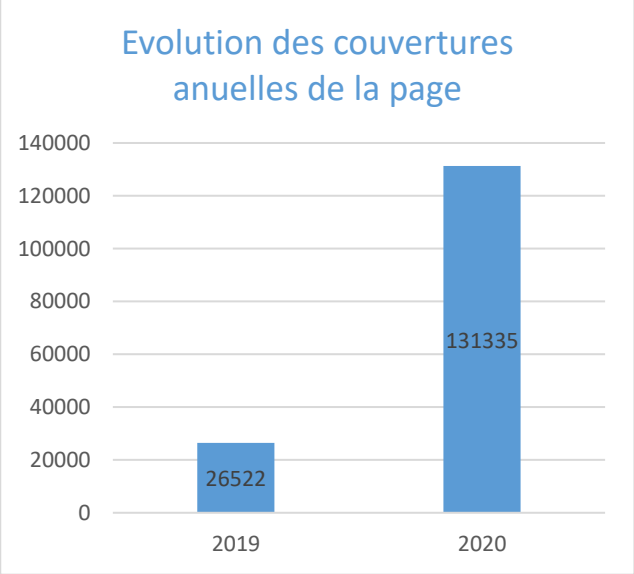

Le nombre de publications mise en ligne à doubler en 2020 par rapport à 2019, ce qui a impacté le nombre de couvertures et notre impact sur les abonnés.

<u>Responsable :</u> Cédric Goujon

Instagram de la Fédération : https://www.instagram.com/federationpeche71/?hl=fr

2020 aura été la 1ère année d'existence du compte Instagram de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire.

Les abonnés du compte Instagram

Nous comptabilisons 466 abonnés au compte Instagram de la Fédération au 31 décembre 2020.

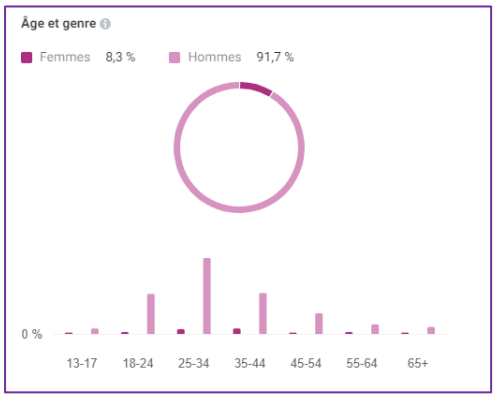

On observe que parmi nos abonnés, 91,7 % sont des hommes, contre 8,3 % de femmes. Majoritairement, les tranches d'âges les plus touchées par nos publications sur ce réseau social sont les 18-24 ans (19 %), les 25-34 ans (37,7 %) et les 35-44 ans (21,2 %). La communauté Instagram est globalement plus jeune que sur les autres réseaux sociaux.

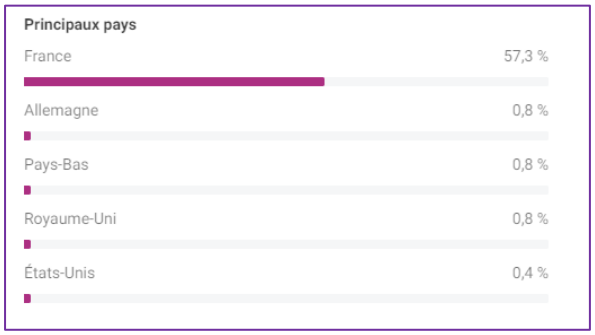

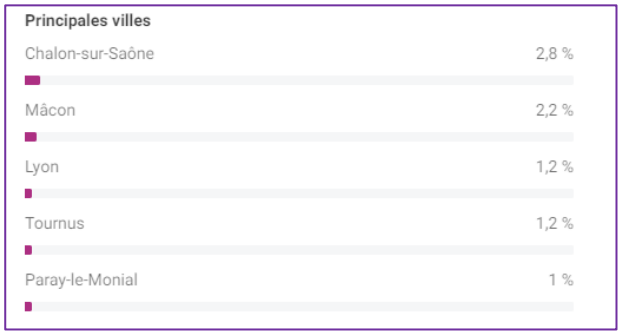

Contrairement à Facebook, on constate que nous avons seulement 57,3 % de nos adhérents français. Ce réseau social permet donc d'interagir avec de nombreux autres pays. Les plus gros pourcentages de nos abonnés restent tout de même centrés sur les plus grosses villes de notre département.

Les publications et couvertures du compte Instagram

34 publications ont été mises en ligne au cours de l'année 2020 pour un total de 1 510 couvertures par les internautes.

Responsable : Cédric Goujon

RAPPORT FINANCIER

KPMG

Comptes annuels

Association Fédération de Pêche 71

31/12/2020

KPMG

Bilan Actif

Association Fédération de Pêche 71

Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial (1)				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (3)	42 021	36 758	5 263	6 604
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	42 021	36 758	5 263	6 604
	Immobilisations corporelles	Terrains	773 902	24 865	749 037	753 377
		Constructions	1 207 646	758 199	449 446	445 470
		Inst.techniques, mat.out.industriels	462 400	435 210	27 190	7 403
		Immobilisations corporelles en cours				11 640
		Avances et acomptes				
		Immobilisations grevées de droit				
		Autres				46 565
		TOTAL	2 443 949	1 218 275	1 225 674	1 264 457
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés	1 168		1 168	1 151
		Prêts				
		Autres	600		600	600
		TOTAL	1 768		1 768	1 751
		Total I	**2 487 739**	**1 255 033**	**1 232 706**	**1 272 812**
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (2)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 374	9 598	775	2 664
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	163 122		163 122	253 588
		TOTAL	173 496	9 598	163 897	256 252
	Divers	Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 435 599		1 435 599	1 230 360
		Charges constatées d'avance (4)	47 028		47 028	33 867
		Total II	**1 756 124**	**9 598**	**1 746 525**	**1 620 481**
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**4 243 863**	**1 264 631**	**2 979 231**	**2 893 293**
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Bilan Passif

Association Fédération de Pêche 71

		Passif	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Sans droit de reprise	**Fonds propres sans droit de reprise**		
		Fonds propres statutaires	268 921	
		Fonds propres complémentaires	28 710	
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv, biens renouvelables)		944 145
	Avec droit de reprise	**Fonds propres avec droit de reprise**		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Réserves		1 471 117
		Autres	1 511 295	
		Report à nouveau	650 817	9 522
		Excédent ou Déficit de l'exercice	173 119	171 606
		Situation nette (sous total)	2 632 864	2 596 392
		Fonds propres consomptibles		
		Subventions d'investissement	12 510	
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	2 645 374	2 596 392
Autres fonds propres		Montant des émissions de titres participatifs		
		Avances conditionnées		
		Total I bis		
Fonds dédiés		Fonds reportés liés aux legs ou donations		
		Fonds dédiés		
		Total II		
Provisions		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges		
		Total III		
Dettes		Emprunts obligataires et assimilés		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
		Emprunts et dettes financières diverses (2)		
		Avances et acomptes reçus (3)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 698	38 662
		Dettes des legs ou donations		
		Dettes fiscales et sociales	75 529	65 682
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	207 629	191 905
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance	1 000	650
		Total IV	333 857	296 900
		Écart de conversion Passif V		
		TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	2 979 231	2 893 293
Renvois		(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(2) Dont emprunts participatifs		
		Dettes sauf (3) à plus d'un an		
		Dettes sauf (3) à moins d'un an		296 900
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

Edité à partir de Loop V4.21.7

Compte de résultat

Association Fédération de Pêche 71

Période de l'exercice	01/01/2020	31/12/2020
Période de l'exercice précédent	01/01/2019	31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	692 783	677 809
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	50 390	
	dont parrainages		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		56 260
	Montant net du chiffre d'affaires		56 260
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	229 784	291 596
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 763	19 864
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1 260	14 880
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	981 981	1 060 411
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	15 026	16 396
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		49 314
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes (1)	318 519	310 226
	Aides financières	1 360	
	Impôts, taxes et versements assimilés	20 432	21 216
	Salaires et traitements	273 955	271 925
	Charges sociales	109 521	107 514
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	76 361	81 003
	Dotations aux provisions		9 598
	Subventions versées par l'association		23 185
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	2 810	3 132
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	817 987	893 513
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**163 994**	**166 898**
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		47 908

KPMG

Compte de résultat

Association Fédération de Pêche 71

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 305	5 475
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	4 305	5 475
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	**4 305**	**5 475**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**168 299**	**172 373**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 306	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	5 306	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**5 306**	
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	487	767
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	IX		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	X		
	Total des produits (I + III + V + IX)	**991 593**	**1 065 887**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	**818 474**	**894 280**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	173 119	171 606
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	2 332	
	TOTAL	2 332	
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	2 332	
	TOTAL	2 332	

Edité à partir de Loop V6.21.7

PERSONNEL DE LA FEDERATION

Pôle Garderie

Thomas BRETON	Contact : 06 86 26 82 48	*Anzy-le-Duc, Bourbon Lancy, La Chapelle-sous-Dun, Charbonnat/Arroux, Charolles, Chassigny-sous-Dun, Chauffailles, Ciry-le-Noble, La Clayette, Cluny, Crêches/Saône, Digoin, Génelard, Iguerande, Lugny, Mâcon, Marcigny, Oudry, Palinges, Pontanevaux, Paray- le-Monial, Perrecy-les-Forges, Prissé, Sainte-Cécile, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Maurice-les-Chateauneuf, Saint-Maurice-de-Satonnay, Saint-Vallier, Salornay sur Guye, Toulon/Arroux, Tramayes, Varenne l'Arconce, Saint-Yan, Pêcheurs amateurs aux engins*

Cyril COLIN	Contact : 07 70 11 89 28	*Anost, Autun, Bellevesvre, Blanzy, Chagny, Chalon/Saône, Charnay les Chalon, Le Breuil, Le Creusot, Cuisery, Ecuisses, Epinac, Etang/Arroux, Dennevy, Dommartin les Cuiseaux, Gergy, Gueugnon, Louhans, Lucenay l'Evêque, Marmagne, Montceau-les-Mines, Montchanin, Ormes, Pierre de Bresse, Rancy, Romenay, Rully, Sagy, Saint-Ambreuil, Saint-Bérain-sur-Dheune, Sainte-Croix, Saint-Germain-du-Bois, Saint-Germain-du-Plain, Saint-Léger/Dheune, Saint-Usuge, Tournus, Verdun sur le Doubs.*

Pôle Administratif

Virginie POLLIER Directrice Administrative et Financière

Tiphaine BUY Assistante Administrative

Pôle Technique

Rémy CHASSIGNOL Directeur Technique 06 73 47 81 72

Secteurs Loire amont, Saône aval, Doubs, Grosne amont, Morvan, Sornin, Bourbince, Arconce, Beaujolais, Dheune

Julien MAUPOUX Responsable Technique 06 86 26 82 50

Secteurs Loire aval, Saône amont, Grosne aval, Seille, Corne, Arroux, Mâconnais

Camille MARCON Chargée de Mission 06.87.55.16.24

Prise de Poste le 1er avril 2020 *PDPG et études piscicoles*

Pôle Halieutique

Cédric GOUJON Chargée de Développement Halieutique 07.87.78.78.23

Prise de poste le 7 janvier 2020

Rémi JACQUESSON Apprenti Agent de développement depuis le 1er septembre 2020

AAPPMA DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Associations	Présidents	Adresses	Téléphones
01 ANOST *« La Gaule Anostière »*	Jean-Luc REY	5, rue du Maquis Socrate ; 71550 - Cussy en Morvan	03.85.54.61.31
02 ANZY-LE-DUC *« Anzy – Arconce »*	Maurice JANVIER	La Rue ; 71110 – Anzy-le-Duc	03.85.25.32.46
03 AUTUN *« Union Gaule Autunoise & Pêcheurs Morvandiaux »*	Jean-Louis GABRIEL	16, rue Gaston Joliet ; 71400 – Autun	06.99.36.60.13
04 BELLEVESVRE *« La Brenne »*	Philippe MICONNET	9, rue du Tisserand ; 71270 – Beauvernois	06.88.46.33.07
05 BLANZY *« Les Chevaliers de la Gaule »*	Alain MERCIER	52, route de Couches ; 71670 – Le Breuil	06.49.79.54.22
06 BOURBON-LANCY *« AAPPMA de Région »*	Christian LAPETITE	14, rue du 19 mars 1962 ; 71140 – Bourbon-Lancy	03.85.89.15.49
07 CHAGNY *« La Gaule Chagnotine »*	Caroline FARINE	18, rue de la Loyère; 71150 – Chagny	06.25.07.62.69
08 CHALON-SUR-SAONE *« La Gaule Chalonnaise »*	Anthony PAILLARD	Maison des associations - Espace Jean Zay - 2, rue Jules Ferry 71100 CHALON-SUR-SAONE (siège)	06.86.66.38.69
09 LA CHAPELLE-SOUS-DUN *« Les Pêcheurs de la Chapelle »*	Gérard ROUSSIN	Champlong ; 71800 – La Chapelle-sous-Dun	03.85.28.17.34
10 CHARBONNAT-SUR-ARROUX *« La Truite »*	EN COURS DE MODIFICATION		
11 CHARNAY-LES-CHALON *« La Dorade »*	Michel NIOT	9, rue Pierre Vaux ; 71350 – Ecuelles	03.85.91.50.70
12 CHAROLLES *« Les Pêcheurs Charollais »*	André RAMBAUD	21, rue de la Condemine ; 71120 – Charolles	07.81.10.53.31
13 CHASSIGNY-SOUS-DUN *« Mussy – Anglure »*	Christophe BERAUD	Le Bourg ; 71170 – Chassigny sous Dun	06.75.85.91.20
15 CHAUFFAILLES *« La Gaule »*	Jean-Jacques JANDEAU	15, chemin du Tour du Bois ; 71170 – Chauffailles	03.85.26.40.63
16 CIRY-LE-NOBLE *« La Gaule Cirysienne »*	Pascal PRICAT	Rozelay ; 5/1, rue Dumas ; 71420 – Ciry-le-Noble	03.85.79.08.74
17 LA CLAYETTE *« Les Pêcheurs du Sornin »*	Jean-Louis LABAUNE	18, rue du 8 mai ; 71800 – La Clayette	03.85.28.09.94
18 CLUNY *« La Gaule Clunysoise »*	Philippe RENAUD	24, rue des deux eaux ; 71250 – Massilly	06.61.92.85.81
19 CRECHES-SUR-SAONE *« L'Arloise »*	Baptiste NECTOUX	568, chemin du Brouillard ; 01290 – Cormoranche sur Saône	06.85.07.65.16
20 LE BREUIL *« La Gaule du Breuil »*	Philippe GIRY	7, rue de Bourgogne – 71670 Le Breuil	06.46.84.05.84
21 LE CREUSOT *« La Perche de Torcy Neuf »*	Alain GODARD	54, rue Emile Zola ; 71670 – Le Breuil	03.85.80.41.46
22 CUISERY *« Le Goujon Cuiserotain »*	Olivier BERNOLIN	494, route de Bourg-en-Bresse ; 71290 – Brienne	03.85.40.10.02

Associations	Présidents	Adresses	Téléphones
23 DENNEVY *« Les Fervents de la Dheune »*	Pierre-Marie PERRIN	6, impasse Millery ; 71510 – Dennevy	06.64.29.10.05
24 DIGOIN *« La Gaule Digoinaise »*	Jean-Luc BIANCHI	19, rue de la Dombe ; 71160 – Digoin	06.46.78.81.10
25 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX *« Les Amis du Solnan »*	Michel FRID	72, Route de Varennes ; 71480 – Dommartin-les-Cuiseaux	03.85.75.53.71
26 ECUISSES *« La Ravageuse »*	Romuald MARTIN	24, rue des Pinsons ; 71210 – Ecuisses	06.32.73.30.65
27 EPINAC *« La Gaule Morvandelle »*	René BASSY	95, rue du 11 novembre 1918 ; 71360 – Epinac	03.85.82.15.35
28 ETANG-SUR-ARROUX *« La Gaule Etangoise »*	Clément BOURACHOT	1, impasse de Fleury ; 71400 – Autun	06.19.81.53.79
29 GENELARD *« La Bourbince »*	Gilles BLANCHARD	5, rue des Thinots ; 71430 – Palinges	06.04.01.49.95
30 GERGY *« La Perche »*	Marc DURANDIN	125, route du Grand Villeneuve ; 71590 – Gergy	06.68.02.05.02
31 GUEUGNON *« La Perche Gueugnonnaise »*	Christian LARGE	32, boulevard Jean Mermoz ; 71130 – Gueugnon	03.85.85.38.52
32 IGUERANDE *« Les Amis de la Loire »*	Jean-Marc PERRIN	Les Grandes Varennes ; 71340 – Iguerande	03.85.84.12.51
33 LOUHANS *« La Seille »*	Joël CHATOT	459, rue du Moulin Blaine ; 71500 – Louhans	03.85.75.18.39
34 LUCENAY L'EVEQUE *« La Gaule Lucenoise »*	Bernard MOREL	27, route de Saulieu ; 71540 – Lucenay l'Evêque	06.33.62.47.54
35 LUGNY *« Les Amis de la Bourbonne »*	Sébastien JACQUELIN	98, Rue de la Chapelle Fissy ; 71260 – Lugny	06.50.02.11.72
36 MACON *« La Parfaite »*	Philippe PETIT	Centre Paul Bert – 389 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny ; 71000 – Mâcon (siège)	03.85.38.13.10
37 MARCIGNY *« Les Pêcheurs de Loire »*	Bouhadjar BOUDJEMA	6, Les Varennes ; 71110 – Marcigny	03.85.25.33.77
38 MARMAGNE *« Les Amis du Mesvrin »*	François DROZDOWSKI	870, route du Mesvrin ; 71710 – St-Symphorien-de-Marmagne	03.85.78.25.03
40 MONTCEAU-LES-MINES *« La Gaule Montcellienne »*	Michel CANET	5, rue de Nevers ; 71300 – Montceau-les-Mines	06.27.64.03.55
41 MONTCHANIN *« La Flottante »*	Pierre MICONNET	14, rue des Chardonnerets ; 71210 - Montchanin	03.85.78.42.85
42 ORMES *« Les Amis du Port »*	Bernard PICHET	574, rue de la Légende ; 71290 – Ormes	03.85.40.26.10
43 OUDRY *« L'Oudrachienne »*	Bernard KUDLINSKI	Chadzeau ; 71420 – Oudry	03.85.70.26.44
44 PALINGES *« La Gaule Palingeoise »*	Stéphane PERCHE	11, rue Saint-Thibault ; 71430 – PALINGES (siège)	06.98.85.75.99
45 PARAY-LE-MONIAL *« La Brème Parodienne »*	Emmanuel CARRIER	« Le Champ tout seul » ; 71600 – Paray le Monial	06.07.34.97.19
46 PERRECY-LES-FORGES *« L'Oudrache »*	Didier RISSE	7, rue Jean Moulin ; 71300 – Montceau les Mines	06.06.81.72.73
47 PIERRE-DE-BRESSE *« Doubs & Guyotte »*	Danielle GELIN	16, Grande Rue ; 71270 – Pontoux	03.85.49.16.32
48 PONTANEVAUX *« Association Régionale de Pêche »*	Stéphane GUY	209C, rue de la Mairie ; 71570 – La-Chapelle-de-Guinchay	06 81 05 28 54

Associations	Présidents	Adresses	Téléphones
49 PRISSE *« La Gaule de la Petite Grosne »*	Albert GUERIN	25, rue Emile Zola ; 71000 - Mâcon	03.85.29.96.93
50 RANCY *« Les Joyeux Pêcheurs du Bassin de la Seille »*	Jean-Louis FICHET	196, route de Louhans ; 71290 – Rancy	03.85.74.27.60
51 ROMENAY *« La Perche »*	Didier GEROLT	205, route de la Devise, « Le Grand Biolay » ; 71470 – Romenay	06.70.67.20.31
52 RULLY *« La Thalie »*	Alain PICHET	15, rue du Murger au Curé ; 71150 – Rully	06.61.80.43.01
53 SAGY *« Le Gardon Bressan »*	Alain BOURRILLON	75, impasse du Freniot ; La Bernoux ; 71580 – Sagy	03.85.73.00.01
54 SAINT-AMBREUIL *« Amicale de la Basse Vallée »*	Gérard VOLAND	5, rue du Quart Rouge ; 71240 – Lalheue	03.85.44.75.96
55 SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE *« La Gaule »*	Jean-Louis GUILLEMOT	Mairie ; 6, rue de l'Ecole ; 71510 – Saint-Bérain / Dheune (Siège)	03.85.45.64.73
56 SAINTE-CECILE *« Les Gaulois de la Valouze »*	Michel DESPORTES	La Verchère ; 71250 – Sainte Cecile	03.85.50.86.93
57 SAINTE-CROIX *« Les Pêcheurs du Solnan »*	Christophe BASSET	100, impasse les Vergers ; 71470 – Sainte-Croix	06.15.80.81.57
58 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS *« Amicale des Pêcheurs & Riverains »*	Nicolas JACQUES	41, route des Gautheys ; 71330 – Diconne	07.70.70.49.35
59 SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN *« La Gaule San-Germinoise »*	Christian VERY	39, route de Louhans ; 71370 – Saint Germain du Plain	06.85.23.31.56
60 SAINT-IGNY-DE-ROCHE *« La Saumonée »*	Jean-François LACHIZE	Les Verchères ; 71170 – Saint-Igny-de-Roche	03.85.26.33.02
61 SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE *« La Gaule »*	Jean-Claude HOUDEMENT	36, route de Couches ; 71510 – Saint-Léger-sur-Dheune	03.85.45.32.12
62 SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF *« Mussy – Sornin »*	Jean-Jacques LAMURE	Le Bourg ; 71740 – Saint-Maurice-les-Chateauneuf	06.33.76.71.03
63 SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY *« Les Amis de la Mouge »*	Yves MAZOT	71, chemin des Bourdons ; 71260 – Senozan	06.50.34.20.22
64 SAINT-USUGE *« Le Gardon »*	Rémy PETITJEAN	91, rue de Charangeroux – 71500 – Saint-Usuge	03.85.72.17.33
65 SAINT-VALLIER *« La Perche du Centre »*	EN COURS DE MODIFICATION		
66 SALORNAY-SUR-GUYE *« Le Réveil de la Guye »*	Patrick GIVRY	Le Bourg ; 71250 – Sailly	06.87.48.27.05
67 TOULON-SUR-ARROUX *« L'Ablette Toulonaise »*	Bernard SOTTY	9, place de Lattre de Tassigny ; 71320 – Toulon-sur-Arroux	06.10.42.17.79
68 TOURNUS *« La Bienfaisante »*	Patrick VORILLION	574, vieille route d'Ozenay ; 71700 – Tournus	06.62.88.32.16
69 TRAMAYES *« Grosne Occidentale & Affluents »*	Jean-Pierre BESSON	La Vallée ; 71520 – Trambly	03.85.50.97.11
70 VARENNES L'ARCONCE *« La Perche Brionnaise »*	David POLETTE	Le Bourg ; 71600 – Poisson	06.76.66.41.84
71 VERDUN-SUR-LE-DOUBS *« La Pauchouse Verdunoise »*	Joël LEGGER	4, rue de la Fontaine ; 71350 – Saint-Gervais-en-Vallière	06.03.89.85.54
72 PECHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET FILETS	François LAVAL	3, rue des Carrières ; 71160 – Digoin	03.85.53.25.19
73 SAINT-YAN *« Les Amis de l'Arconce »*	Jean Pierre LECOEUR	Route de Poisson ; Saint Maurice ; 71600 Saint Yan	03.85.84.93.76